

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2438

15 décembre 2009

### SOMMAIRE

Alexander Investments S.A. ....	117020	Immo Prime S.A. ....	117021
A-Liss S.à r.l. ....	116979	Intermediate Finance Europe II SICAR .	116982
A.T.B. Lux S.A. ....	117021	International Design A.F. S.à r.l. ....	117019
BFL Chiro S.A. ....	116995	Jesi Lux SCI ....	116997
bofrost* Vertriebs II GmbH & Co. KG ..	117022	John Deere Funding S.A. ....	117021
BTT Import-Export Sàrl ....	117019	Jost Luxembourg S.à.r.l. ....	116980
BUREAU D'ETUDES BOYDENS Luxem- bourg S.à r.l. ....	116981	Kanoba S.A. ....	117024
Caledonian International Investments Company S.A. ....	117022	KPMG Peat Marwick ....	117003
Camyba S.A. ....	117001	MainBlue Asset Management S.à r.l. ....	117006
Camyba Spf S.A. ....	117001	Meribel Invest S.A. ....	116992
Capitis Partners S.à r.l. ....	116982	Microtis S.A. ....	116990
C D I S.A. ....	116985	Mizel Guy NESS S.A. ....	117020
Chanpia Lux SA ....	117013	Newcontainer No.41 (Luxembourg) Shipp- ing S.à r.l. ....	117014
Civalux S.A. ....	117020	Nexytal ....	116978
Compagnie Financière Française S.A. ...	117023	Palladiana Investment S.A. ....	117024
Comptabilité Thill Susi Sàrl ....	117023	Pisa S.A. ....	117006
Distri-Line ....	116999	Salon Calamistra Sàrl ....	117021
E.N.A. Consulting S.A. ....	116980	Salon Calamistra Sàrl ....	117022
EPF Frankfurt I S.à r.l. ....	116982	Sankaty LuxCo S.à r.l. ....	116988
EPF Market Centre Taunton S.à r.l. ....	116982	Stasia S.A. ....	116986
Esse Part S.A. ....	116979	Stasia S.A., SPF ....	116986
European Medical Ventures Fund ....	117013	Tarco Oil International S.A. ....	117024
Evanio Holdings S.A. ....	116978	Tarco Oil International S.A. ....	117023
FHSI S.à r.l. ....	117014	Tech Fluid ....	117021
Frontel S.A. ....	117023	TS Invest S.A. ....	116979
Futura II ....	116981	Vino Divino S.à r.l. ....	117020
GA Investments S.à.r.l. ....	117024	Vinotran S.A. ....	116981
HAWK Group S.A. ....	117023	Weldpart S.A. ....	116978
HAWK Management S.A. ....	117022	Worldwide Communication Sàrl ....	117020
Il Loft Finance S.A. ....	116980	WP Luxco III S.à r.l. ....	117024

**Weldpart S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 98.634.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 17 juin 2009*

- La cooptation de Monsieur Michel LENOIR, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L- 2086 Luxembourg en tant qu'Administrateur en remplacement de Madame Lysiane SCHUMACKER, démissionnaire, est ratifiée. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2009.

- Les mandats d'Administrateur de Madame Nicole THIRION, employée privée, domiciliée professionnellement au 412F, route d'Esch, L- 2086 Luxembourg, de Monsieur Michel LENOIR, employé privé, domicilié professionnellement au 412F, route d'Esch, L- 2086 Luxembourg et de Madame Saliha BOULHAIS, employée privée, domiciliée professionnellement au 412F, route d'Esch, L- 2086 Luxembourg et le mandat de Commissaire aux Comptes de la société FIN-CONTRÔLE S.A., Commissaire aux comptes de la Société, ayant son siège social au 12, rue Guillaume Kroll, Bâtiment F, L-1882 Luxembourg sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de 6 ans. Ils viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2015.

Fait à Luxembourg, le 17 juin 2009.

Certifié sincère et conforme

WELDPART S.A.

M. LENOIR / S. BOULHAIS

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2009149120/23.

(090180462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

---

**Nexytal, Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 132.634.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20.11.09.

*Pour le conseil d'administration*

Yves WENGER

*Administrateur-délégué*

Référence de publication: 2009149071/13.

(090181101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

---

**Evanio Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 66.289.

—  
Conformément à l'article 51bis de la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales, la Société informe par la présente de la nomination des personnes suivantes en tant que représentants permanents de ses administrateurs:

Mme Christelle Ferry, résidant professionnellement au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, a été nommée en date du 2 novembre 2009 en tant que représentant permanent de Luxembourg Corporation Company S.A. avec effet immédiat.

M. Doeke van der Molen termine ses fonctions en tant que représentant permanent de Luxembourg Corporation Company S.A., avec effet au 2 novembre 2009.

Luxembourg, le 2 novembre 2009.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Par Christelle Ferry

*Représentant permanent*

Référence de publication: 2009149309/18.

(090180843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

---

**TS Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 123.713.

Conformément à l'article 51bis de la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales, la Société informe par la présente de la nomination des personnes suivantes en tant que représentants permanents de ses administrateurs:

Mme Christelle Ferry, résidant professionnellement au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, a été nommée en date du 2 novembre 2009 en tant que représentant permanent de Luxembourg Corporation Company S.A. avec effet au 2 novembre 2009.

M. Doeke van der Molen termine ses fonctions en tant que représentant permanent de Luxembourg Corporation Company S.A., avec effet au 2 novembre 2009.

Mme Christelle Ferry, résidant professionnellement au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, a été nommée en date du 2 novembre 2009 en tant que représentant permanent de CMS Management Services S.A., avec effet au 2 novembre 2009.

M. Doeke van der Molen termine ses fonctions en tant que représentant permanent de CMS Management Services S.A., avec effet au 2 novembre 2009.

Luxembourg, le 13 novembre 2009.

Luxembourg Corporation Company S.A.  
Par Christelle Ferry  
*Représentant permanent*

Référence de publication: 2009149313/23.

(090180892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

---

**A-Liss S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.  
R.C.S. Luxembourg B 146.325.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 56626 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER  
*Notaire*

Référence de publication: 2009149303/12.

(090180710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

---

**Esse Part S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 2.587.500,00.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.  
R.C.S. Luxembourg B 110.455.

*Extrait de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires  
de la Société ESSE PART S.A. qui s'est tenue à Luxembourg le 9 novembre 2009*

*Sixième résolution*

L'assemblée générale décide de remplacer le commissaire aux comptes Monsieur Achille Severgnini par Monsieur Julien Nicaud, né le 4 juin 1981 à Metz, et résident professionnellement au 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.

Le mandat de Monsieur Julien Nicaud prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2012.

Luxembourg, le 9 novembre 2009.

Pour copie conforme  
*Pour le conseil d'administration*  
Marco Sterzi  
*Administrateur*

Référence de publication: 2009149316/19.

(090180924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

---

**IL Loft Finance S.A., Société Anonyme.****Capital social: EUR 3.780.000,00.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 96.249.

—  
*Extrait de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société  
IL LOFT FINANCE S.A. qui s'est tenue à Luxembourg le 19 novembre 2009*

*Sixième résolution*

L'assemblée générale décide de remplacer l'administrateur Monsieur Marco Sterzi par Monsieur Xavier Mangiullo, né le 8 septembre 1980 à Hayange, France et résidant professionnellement au 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.

Le mandat de Monsieur Xavier Mangiullo prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2014.

Luxembourg, le 19 novembre 2009.

Pour copie conforme  
Pour le conseil d'administration  
Francesca Docchio  
Administrateur

Référence de publication: 2009149315/20.

(090180921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

---

**Jost Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 107.073.

—  
Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 56722 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER  
Notaire

Référence de publication: 2009149301/12.

(090180700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

---

**E.N.A. Consulting S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 11, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 82.241.

—  
*Rectificatif du dépôt du 20 novembre 2007 (No L070158541)*

En remplacement de la publication de l'extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 1<sup>er</sup> juin 2007, enregistré le 20 novembre 2007, référence: LSO-CK05105 et déposé le 20 novembre 2007 (No 070158541).

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 1<sup>er</sup> juin 2007*

- Le mandat d'administrateur de Madame Aline Leneveu, employée, demeurant au 30, rue Villebois Mareuil à 78110 Le Vésinet, France, étant arrivé à échéance, il est décidé de ne pas le renouveler. M. Alain Prick, résidant au 5 Clos de Bettinval à 1390 Grez-Doiceau, Belgique, est nommé administrateur en remplacement de Mme Leneveu. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale de 2013.

- Les mandats des administrateurs Dominique Thunissen et Nancy Evrard sont renouvelés. Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale de 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2007.

E.N.A. CONSULTING S.A.  
Nancy EVRARD  
*Administrateur-délégué*

Référence de publication: 2009149320/22.

(090181017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

---

**Vinotran S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 80.734.

---

Conformément à l'article 51bis de la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales, la Société informe par la présente de la nomination des personnes suivantes en tant que représentants permanents de ses administrateurs:

Mme Christelle Ferry, résidant professionnellement au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, a été nommée en date du 2 novembre 2009 en tant que représentant permanent de Luxembourg Corporation Company S.A. avec effet immédiat.

M. Doeke van der Molen termine ses fonctions en tant que représentant permanent de Luxembourg Corporation Company S.A., avec effet au 2 novembre 2009.

Mme Catherine Noens, résidant professionnellement au 2-8, avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg, a été nommée en date du 2 novembre 2009 en tant que représentant permanent de CMS Management Services S.A., avec effet immédiat.

M. Doeke van der Molen termine ses fonctions en tant que représentant permanent de CMS Management Services S.A. avec effet au 2 novembre 2009.

Luxembourg, le 2 novembre 2009.

Luxembourg Corporation Company S.A.  
Par Christelle Ferry  
*Représentant permanent*

Référence de publication: 2009149319/23.

(090180933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

---

**BUREAU D'ETUDES BOYDENS Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4040 Esch-sur-Alzette, 12, rue Xavier Brasseur.  
R.C.S. Luxembourg B 141.892.

---

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 56713 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER  
*Notaire*

Référence de publication: 2009149300/12.

(090180684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

---

**Futura II, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.  
R.C.S. Luxembourg B 135.562.

---

*Extract of the resolutions taken by the sole shareholder on November 23, 2009:*

It is resolved to appoint as statutory auditor of the Company the FIDUCIAIRE PATRICK SGANZERLA Société à responsabilité limitée, registered under number RCS B 96.848, having its registered office at 17, Rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg, with effect as of November 23, 2009 until the annual general meeting of the shareholder to be held in 2014.

**Suit la traduction française de ce qui précède:**

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique le 23 novembre 2009:*

Il est décidé de nommer comme commissaire de la Société la FIDUCIAIRE PATRICK SGANZERLA Société à responsabilité limitée, enregistrée au RCS sous le numéro B 96.848, dont le siège social est au 17, Rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg, avec effet au 23 novembre 2009 jusqu'à l'assemblée générale des associés qui aura lieu en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature  
Un mandataire

Référence de publication: 2009149330/19.

(090180420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

---

**EPF Frankfurt I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.  
R.C.S. Luxembourg B 116.717.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24/11/09.

TMF Management Luxembourg S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009149539/12.

(090180771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

---

**EPF Market Centre Taunton S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.  
R.C.S. Luxembourg B 134.029.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24/11/09.

TMF Management Luxembourg S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009149541/12.

(090180781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

---

**Capitis Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5369 Schuttrange, 8, rue des Colchiques.  
R.C.S. Luxembourg B 101.423.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*  
Signatures

Référence de publication: 2009149542/11.

(090180783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

---

**IFE II, Intermediate Finance Europe II SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 109.432.

In the year two thousand ninth, on the twenty-ninth day of October.

Before Maître Paul Decker, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Mr. Max MAYER, employee, residing professionally in L-2740 Luxembourg, 3, rue Nicolas Welter,

acting in his capacity as special attorney in fact of the board of directors of IFE Gestion, a société anonyme, having its registered office at 283 route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, incorporated on 7 July 2005 pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C, n°1392 of 15 December 2005 and registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés under number B-109.767, whose articles of associations have not been amended since this date (the "Manager"), acting in its capacity as sole manager of INTERMEDIATE FINANCE EUROPE II SICAR, in abbreviate IFE II, a société en commandite par actions SICAR, having its registered office at 69, route d'Esch, L-1470

Luxembourg, incorporated on 7 July 2005 pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C, n° 792 of 8 August 2005 and registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés under number B-109.432, whose articles of associations have been amended for the last time on 15 April 2009 pursuant to a deed of Me Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, n° 1129 of 8 June 2009 (the "Company").

by virtue of the authority conferred on him by a resolution adopted by the board of directors of the Manager on October 29<sup>th</sup>, 2009 a copy of which resolution by the board of directors, signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed with which it shall be formalised.

The said appearing person, acting in his said capacity, has requested the undersigned notary to record the following declarations and statements:

I. That the issued share capital of the Company is presently set at one hundred eleven million four hundred sixty thousand two hundred euro (111,460,200.-) divided into one million one hundred eleven thousand and one (1,111,001) class A shares (the "Class A Shares"), three thousand six hundred (3,600) class B shares (the "Class B Shares"), which Class A Shares and Class B Shares shall be held by the limited partners in representation of a limited partnership interest in the Company, and one (1) Class C share (the "Class C Share"), which shall be held by the unlimited partner, in representation of its unlimited partnership interest in the Company (collectively the "Shares"), each Shares having a nominal value of one hundred (100) euro."

II. That pursuant to Article 5 of the Company's articles of association, the authorised capital of the Company has been fixed at two hundred million five hundred thousand and one hundred euro (EUR 200,500,100.-) divided into two million (2,000,000) Class A Shares, five thousand (5,000) Class B Shares and one (1) Class C Shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100) each.

III. That the board of directors of the Manager, in its meeting of October 27<sup>th</sup>, 2009 and in accordance with the authority conferred on it pursuant to Article 5 of the Company's articles of association, has decided to issue seven hundred (700) new Class B Shares and to cancel the preferential subscription rights of the Company's existing shareholders to subscribe for the new shares.

IV. That the board of directors of the Manager confirmed on October 26<sup>th</sup>, 2009 that an amount of seventy thousand euro (EUR 70,000.-) corresponding to the payment of the nominal value of the seven hundred (700) new Class B Shares, each share with a nominal value one hundred euro (EUR 100.-) per share, to be issued, has been received and is at the free disposal of the Company, as was evidenced to the undersigned notary by presentation of the supporting documents for the relevant payments, and resolved to increase the share capital of the Company by an amount of seventy thousand euro (EUR 70,000.-) by the issue of seven hundred (700) new Class B Shares.

V. That as a consequence of the above mentioned issues of shares, paragraph one of Article 5 of the Articles of Association is therefore amended and shall read as follows:

" **Art. 5.** The issued share capital of the Company is set at one hundred eleven million five hundred thirty thousand two hundred euro (111,530,200) divided into one million one hundred eleven thousand and one (1,111,001) class A shares (the "Class A Shares"), four thousand three hundred (4,300) class B shares (the "Class B Shares"), which Class A Shares and Class B Shares shall be held by the limited partners in representation of a limited partnership interest in the Company, and one (1) Class C share (the "Class C Share"), which shall be held by the unlimited partner, in representation of its unlimited partnership interest in the Company (collectively the "Shares"), each Shares having a nominal value of one hundred (100) euro."

#### *Expenses*

The company was incorporated under the law regarding the investment companies in risk capital of June 15<sup>th</sup>, 2004 and the expenses, incumbent on the company and charged to it by reason of the present deed, are estimated at approximately EUR 1,200.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the appearing person, who is known by the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, notary, this original deed.

#### **Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le vingt-neuf octobre.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

Mr Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à L-2740 Luxembourg, 3, rue Nicolas Welter, agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de IFE Gestion, une société anonyme ayant son siège social 283 route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, constituée le 7 juillet 2005 suivant acte du notaire instrumentant,

publié au Mémorial C n° 1392 du 15 décembre 2005, et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-109.767, dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis cette date (le "Gérant"), agissant en sa qualité de gérant unique de INTERMEDIATE FINANCE EUROPE II SICAR, en abrégé IFE II, une société en commandite par actions SICAR ayant son siège social 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, constituée le 7 juillet 2005 suivant acte du notaire instrumentant, publié au Mémorial C, n°792 du 8 août 2005 et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-109.432, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois à la date du 15 avril 2009 suivant acte de Me Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, n°1129 du 8 juin 2009 (la "Société"),

en vertu du pouvoir qui lui a été conféré par la résolution adoptée par le conseil d'administration du Gérant en date du 27 octobre 2009 une copie de ladite résolution du conseil d'administration, après avoir été signées "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront formalisées.

Lequel comparant, agissant en ladite qualité, a requis le notaire instrumentant de documenter les déclarations et constatations suivantes:

I. Que le capital social de la société s'élève actuellement à cent onze millions quatre cent soixante mille deux cents euros (111.460.200,-) divisé en un million cent onze mille une (1.111.001) actions de catégorie A ("les Actions de Catégorie A"), trois mille six cents (3.600) actions de catégorie B (les "Actions de Catégorie B"), lesquelles Actions de Catégorie A et de Catégorie B seront détenues par les Associés Commanditaires en représentation de leur participation limitée dans la Société et une (1) action de catégorie C ("Action de Catégorie C"), qui sera détenue par l'Associé Commandité en représentation de sa participation illimitée dans la Société (collectivement les "Actions"), chaque action ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-).

II. Qu'en vertu de l'article 5 des statuts de la société, le capital autorisé de la société a été fixé à deux cent millions cinq cent mille cent euros (EUR 200.500.100,-), divisé en deux millions (2.000.000,-) d'Actions de Catégorie A, cinq mille (5.000,-) Actions de Catégorie B et une (1) Action de Catégorie C, ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

III. Que le conseil d'administration du Gérant, lors de sa réunion du 27 octobre 2009 et conformément au pouvoir qui lui a été conféré en vertu de l'article 5 des statuts de la Société, a décidé d'émettre sept cents (700) nouvelles Actions de Catégorie B et d'annuler le droit préférentiel de souscription des actionnaires existants de la Société.

IV. Que le conseil d'administration du Gérant a confirmé le 26 octobre 2009 qu'un montant de soixante dix mille euros (EUR 70.000) correspondant à la libération de la valeur nominale des sept cents (700) nouvelles Actions de Catégorie B, ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, à émettre, a été reçu par la Société et est à la libre disposition de la Société, comme prouvé au notaire instrumentant par présentation des documents concernant lesdits paiements et a décidé d'augmenter le capital de la Société d'un montant de soixante dix mille euros (EUR 70.000) par l'émission de sept cents (700) nouvelles Actions de Catégorie B.

V. Qu'en conséquence des émissions d'actions mentionnées ci-dessus le premier paragraphe de l'article 5 des statuts est modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital souscrit de la Société est fixé à cent onze millions cinq cent trente mille deux cents euros (111.530.200,-) divisé en un million cent onze mille une (1.111.001) actions de catégorie A ("les Actions de Catégorie A"), quatre mille trois cents (4.300) actions de catégorie B (les "Actions de Catégorie B"), lesquelles Actions de Catégorie A et de Catégorie B seront détenues par les Associés Commanditaires en représentation de leur participation limitée dans la Société et une (1) action de catégorie C ("Action de Catégorie C"), qui sera détenue par l'Associé Commandité en représentation de sa participation illimitée dans la Société (collectivement les "Actions"), chaque action ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-)."

#### *Frais*

La société est soumise à la Loi du 15 juin 2004 relative à la Société d'investissement en capital à risque (SICAR) et les frais incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de 1.200,- EUR.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M.MAYER, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 octobre 2009. Relation: LAC/2009/45583. Reçu 75 €.- (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 octobre 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009149745/132.

(090181485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2009.

**C D I S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8521 Beckerich, 27, Huewelerstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 100.159.

L'an deux mil neuf, le vingt-neuf octobre,

Par devant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Redange/Attert.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société  
C D I S.A.

établie et ayant son siège social à L-8521 BECKERICH, 27, Huewelerstrooss,  
inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés, section B numéro 100.159,

constituée suivant acte reçu par le Notaire Alphonse Lentz, de résidence à Remich, en date du 24 mars 2004, publié  
au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 573, du 3 juin 2004,

dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Marc LECUIT, notaire de résidence alors à Redange/  
Attert, en date du 12 février 2007,

publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en date du 20 avril 2007, numéro 667, page 32.014.

L'assemblée est ouverte à 9.15 heures sous la présidence de Madame Joëlle WURTH, qui désigne comme secrétaire  
Madame Helena RAMOS.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Joëlle WURTH.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour:

*Ordre du jour*

1. Résolution de dissoudre la société C D I S.A., prédécrite et de la mettre en liquidation
2. Nomination d'un liquidateur, définition de ses pouvoirs qui seront ceux qui sont  
prévus aux articles 144 et suivants de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et fixation des  
émoluments du liquidateur;
3. Divers.

II. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils  
détiennent sont renseignés sur une liste de présence.

Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires  
représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes, avec les-  
quelles elle sera enregistrée. Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires repré-  
sentés, après avoir été signées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction  
des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par  
ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est constituée régulièrement et peut valablement  
délibérer, telle qu'elle est constituée, sur les points de l'ordre du jour.

Ces faits étant reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'adminis-  
tration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de dissoudre la société avant son terme et de la mettre en liquidation, conformément  
aux dispositions des articles 141 et suivants de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale nomme à l'unanimité des voix aux fonctions de liquidateur de ladite société Madame Joëlle  
WURTH, née le 11 août 1961 à Arlon (Belgique), demeurant professionnellement à Beckerich, 27 Huewelerstrooss, ci-  
présente et acceptant spécialement cette nomination.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale décide de conférer au liquidateur tous pouvoirs prévus par la loi luxembourgeoise et l'instruit de liquider la société en conformité avec ladite loi, ainsi que de fixer les émoluments et rémunérations du liquidateur à la fin de la liquidation.

*Évaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente assemblée générale, peut être évalué à la somme de HUIT CENTS EUROS (800,- euros)

A l'égard du notaire instrumentant toutes les parties comparantes sont toutefois tenues solidairement du paiement des frais prédécrits, ce qui est expressément reconnu par toutes les parties comparantes.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 9.30 heures.

Dont acte, fait et passé à Redange/Attert, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé la présente minute avec le notaire.

Signé: Wurth, Ramos, Reuter

Enregistré à Redange/Attert, Le 3 novembre 2009. Relation: RED/2009/1164. Reçu soixante-quinze euros 75,00€

Le Receveur (signé): Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME, Délivrée à la société sur sa demande et aux fins de publication au Mémorial.

Redange/Attert, le 25 novembre 2009.

Karine REUTER.

Référence de publication: 2009149750/68.

(090181293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2009.

**Stasia S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,  
(anc. Stasia S.A.).**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 49.748.

L'an deux mille neuf.

Le vingt-sept octobre.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding STASIA S.A., avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur

inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg section B numéro 49.748,

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 20 décembre 1994, publié au Mémorial C numéro 152 du 4 avril 1995,

dont les statuts ont été modifiés aux termes d'actes reçus par le notaire instrumentant:

- en date du 15 décembre 19 98, publié au Mémorial C numéro 147 du 08 mars 1999 et
- en date du 31 mai 2.002, publié au Mémorial C 1225 du 20 août 2002.

La séance est ouverte à 09.30 heures sous la présidence de Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant à Differdange.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Madame Maria SANTIAGO-DE SOUSA, employée privée, demeurant à Soleuvre.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Mademoiselle Claudia ROUCKERT, employée privée, demeurant à Rodange.

Madame la Présidente expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les TRENTE-SEPT MILLE CINQ CENTS (37.500) ACTIONS d'une valeur nominale de QUINZE EUROS ET CINQUANTE CENTS (€ 15,50), représentant l'intégralité du capital social de CINQ CENT QUATRE-VINGT-UN MILLE DEUX CENT CINQUANTE EUROS (€ 581.250,-) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence dûment signée, restera annexée au présent procès-verbal, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

2.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1) Transformation de la société anonyme holding en société de gestion de patrimoine familial ("SPF"); suppression dans les Statuts de toute référence à la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding, à compter de ce jour;

2) Changement du libellé de l'objet social (article 2 des statuts) pour lui donner la teneur suivante:

"La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2001 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF"), à l'exclusion de toute activité commerciale.

Par actifs financiers au sens de la Loi, il convient d'entendre:

- (i) les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, et
- (ii) les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

La société n'est admise à détenir une participation dans une société qu'à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes."

3) Modification de la dénomination de la société en STASIA S.A., SPF.

Modification de l'article 1, 1<sup>er</sup> alinéa des statuts pour lui donner la teneur suivante: il existe une société anonyme, sous la dénomination de STASIA S.A., SPF

4) Suppression du capital autorisé. Modification afférente de l'article 3.

5) Divers

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide de transformer la société anonyme holding en société de gestion de patrimoine familial ("SPF") à compter de ce jour.

Toute référence dans les statuts à la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding est supprimée, notamment à l'article SEIZE (16) des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

**Art. 16.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée décide de changer l'objet social de la société, de sorte que l'article deux (2) des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

"La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF"), à l'exclusion de toute activité commerciale.

Par actifs financiers au sens de la Loi, il convient d'entendre:

- (i) les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, et
- (ii) les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

La société n'est admise à détenir une participation dans une société qu'à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes."

#### *Troisième résolution*

L'assemblée décide de modifier la dénomination de la société en STASIA S.A., SPF, de sorte que le premier alinéa de l'article premier (1<sup>er</sup>) des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

**Art. 1<sup>er</sup>. 1<sup>er</sup> alinéa.** Il existe une société anonyme, sous la dénomination de STASIA S.A., SPF.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Madame le Président lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Rouckert, Maria Santiago, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 04 novembre 2009. Relation: EAC/2009/13272. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 20 novembre 2009.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2009149758/89.

(090181267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2009.

**Sankaty LuxCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 16.800,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 119.056.

In the year two thousand and nine, on the thirtieth day of October.

Before Us, Maître Paul Decker, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Huntington Cayman L.P., a limited partnership incorporated under the laws of the Cayman Islands, with its registered office at 87, Mary Street, KY19002, George Town, the Cayman Islands, registered with the Company Register of the Cayman Islands under number 20408 (the "Sole Shareholder");

hereby represented by Mr. Gael Castex, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on October 30<sup>th</sup>, 2009.

The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party declares that it is the sole shareholder of Sankaty LuxCo S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), incorporated by a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on 20 July 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2042 on 31 October 2007 (the "Company").

The appearing party, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

*Agenda*

1. To transfer the registered office of the Company from 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg to 9A, parc d'activités Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, with effect as from 9 October 2009.

2. To amend article 2 of the Company's Articles of Incorporation so as to reflect the resolution to be adopted under item 1).

3. Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder RESOLVES to transfer the registered office of the Company from 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg to 9A, parc d'activités Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, with effect as from 9 October 2009.

*Second resolution*

The Sole Shareholder RESOLVES to amend article 2 of the Company's Articles of Incorporation, which shall forthwith read as follows:

**Art. 5. (first paragraph).** "The Company will have its registered office in the municipality of Schuttrange.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality of Schuttrange by a resolution of the Board of Managers.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board of Managers.

In the event that in the view of the Board of Managers extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by one of the bodies or persons entrusted with the daily management of the Company."

116989

*Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately EUR 900.-.

*Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing persons' proxy holder, the present deed is worded in English followed by a French version and that on the request of the same persons' proxy holder and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date stated at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons' proxy holder, who is known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, this original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le trente octobre.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Huntington Cayman L.P., un partnership constitué d'après les lois des Iles Cayman, ayant son siège social au 87, Mary Street, KY19002, George Town, Iles Cayman, enregistré auprès du registre des Iles Cayman sous le numéro 20408; ici représenté par M Gaël Castex, avocat, en vertu d'une procuration donnée le 30 Octobre 2009;

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

La comparante, représentée comme mentionnée ci-dessus, déclare qu'elle est le seul et unique associé de Sankaty LuxCo S.à r.l, une société à responsabilité limitée constituée d'après les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg), constituée par acte de Maître Joseph Elvinger, notaire demeurant à Luxembourg, le 20 juillet 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2042 le 31 Octobre 2007 (la "Société").

La comparante, représentée comme mentionnée ci-dessus, reconnaît être entièrement informée des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour*

1. Transfert du siège social de la Société du 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg au 9A, parc d'activités Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duché de Luxembourg, avec effet au 9 Octobre 2009.

2. Modification de l'article 2 des Statuts de la Société, afin de refléter la résolution prise ci-dessus.

3. Divers

a requis le notaire instrumentant de documenter les résolutions suivantes.

*Première résolution*

L'associé unique décide de transférer le siège social de la Société du 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg au 9A, parc d'activités Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duché de Luxembourg, avec effet au 9 Octobre 2009.

*Deuxième résolution*

Suite à la résolution adoptée ci-dessus, l'associé unique décide de modifier l'article 2 des Statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

"Le siège social est établi dans la municipalité de Schuttrange.

Le siège social peut être transféré dans tout autre endroit de la municipalité de Schuttrange par décision du Conseil des Gérants.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Conseil des Gérants.

Au cas où le Conseil des Gérants estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale de la société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, la Société pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi luxembourgeoise. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par l'un des organes ou par l'une des personnes qui est en charge de la gestion journalière de la Société."

116990

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes est évalué à environ EUR 900.-.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: G.CASTEX, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 05 novembre 2009. Relation: LAC/2009/46494. Reçu 75€.- (soixante-quinze Euros).

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C. Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009149744/117.

(090181506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2009.

**Microtis S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8410 Steinfort, 55, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 61.547.

L'an deux mil neuf, le dix-sept septembre.

Pardevant Maître Urbain THOLL, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme MICROTIS S.A., ayant son siège social à L-8410 Steinfort, 55, route d'Arlon, inscrite au registre commerce de et à Luxembourg sous le numéro B 61.547, constituée, sous forme de société à responsabilité limitée et cie., société en commandite simple, aux termes d'un acte reçu par le notaire Aloyse Biel, alors de résidence à Capellen, en date du 22 octobre 1997, publié au Mémorial C numéro 86 du 10 février 1998 et modifiée en dernier lieu aux termes d'un acte reçu par le notaire Aloyse Biel, alors de résidence à Capellen en date du 22 mars 2004, publié au Mémorial C numéro 590 du 9 juin 2004.

L'assemblée est présidée par Monsieur Julien DEMELIER, employé privé, demeurant à B-Rachecourt, qui désigne comme secrétaire Madame Marjorie HUET, clerc de notaire, demeurant à F-Entrange.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Christine NOËL, clerc de notaire, demeurant à B-Morhet.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I.- Les actionnaires présents et/ou représentés ainsi que le nombre des actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

La liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Il résulte de la liste de présence que toutes les MILLE DEUX CENTS (1.200) actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à l'assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1.- Adaptation de divers articles des statuts, suite à la loi du 25 août 2006.

2.- Modification de l'article 16 des statuts.

L'assemblée, ayant approuvé les déclarations qui précèdent, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution.*

En conformité de la loi du 25 août 2006, l'assemblée décide d'adapter les statuts comme suit:

\* article 1<sup>er</sup>.

Il est Inséré un second paragraphe comme suit:

"La société peut avoir un associé unique ou plusieurs actionnaires".

- il est inséré un troisième paragraphe comme suit:

"La société pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires ou de l'associé unique."

\* article 6.

Il est supprimé et remplacé par le suivant:

"Tant que la société ne compte qu'un associé unique, elle peut être administrée par un administrateur unique, qui n'a pas besoin d'être l'associé unique de la société.

Si la société compte plus qu'un actionnaire, elle sera administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins. La durée du mandat est de six ans au plus.

Ils sont révocables en tout temps par l'assemblée générale. Les administrateurs sortants sont rééligibles.

Toute référence dans les statuts au conseil d'administration sera considérée automatiquement comme une référence à l'administrateur unique tant que la société ne compte qu'un seul associé.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, elle doit désigner un représentant permanent qui la représentera, conformément à l'article 51bis de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée."

\* article 7.

Il est supprimé et remplacé par le suivant:

"Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et pour faire tous actes d'administration et de disposition qui intéressent la société; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence; il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le Conseil d'Administration désigne son président. Il ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Ses décisions sont prises à la majorité des voix. En cas de partage, la voix du président est prépondérante.

Seront réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les administrateurs qui participent à la réunion du conseil par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification.

Le Conseil peut, conformément à l'article 60 de la loi concernant les sociétés commerciales, déléguer la gestion journalière des affaires de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne la gestion à des administrateurs, directeurs, gérants et autres, associés ou non-associés, dont la nomination, la révocation et les attributions sont réglées par le Conseil d'Administration.

La responsabilité de ces agents à raison de leur gestion se détermine conformément aux règles générales du mandat. La délégation à un membre du Conseil d'Administration impose au Conseil d'Administration l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués aux délégués.

Les actions judiciaires tant en demandant qu'en défendant seront suivies au nom de la société par le Conseil d'Administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur-délégué ou de l'administrateur unique.

Le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes".

\* article 10.

il est supprimé et remplacé par le suivant:

"La société se trouve engagée valablement soit par les signatures conjointes de deux administrateurs, soit par la signature exclusive de l'administrateur-délégué, ou encore par la signature de l'administrateur unique."

\* article 14.

Il est ajouté deux paragraphes comme suit:

"Seront réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification.

Pour le cas où il n'existe qu'un associé unique, celui-ci exercera, au cours des assemblées générales dûment tenues, tous les pouvoirs revenant à l'assemblée générale des actionnaires en vertu de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée."

#### *Deuxième résolution.*

L'assemblée décide de supprimer l'article 16 des statuts pour le remplacer par le suivant:

"L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le dernier jour ouvrable du mois de mai à 15 heures au siège social ou en tout autre endroit à désigner par les convocations."

#### *Troisième résolution.*

L'assemblée décide de confirmer la conversion du capital social en euros; en conséquence, l'article cinq des statuts est supprimé et remplacé par le suivant:

"Le capital social est fixé à CENT QUARANTE-HUIT MILLE HUIT CENT EUROS (148.800.-), représenté par MILLE DEUX CENTS (1.200) actions d'une valeur nominale de CENT VINGT-QUATRE EUROS (124.-) chacune, entièrement souscrites et libérées.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

116992

*Frais*

Le montant des frais, incombant à la société en raison des présentes, est estimé sans nul préjudice à la somme de MILLE DEUX CENT CINQUANTE (1.250.-) EUROS.

DONT ACTE, fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états et demeure, ils ont signé les présentes avec le notaire.

Signé: DEMELIER - NOËL - HUET - THOLL.

Enregistré à Mersch, le 23 septembre 2009. Relation: MER/2009/1694. Reçu soixante-quinze euros 75.- €

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Mersch, le 14 octobre 2009.

Urbain THOLL.

Référence de publication: 2009149753/104.

(090181706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2009.

**Meribel Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2172 Luxembourg, 37, rue Adlphonse Munchen.

R.C.S. Luxembourg B 149.401.

—  
STATUTS

L'an deux mille neuf, le trente octobre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1) Monsieur Guillaume BEERNAERTS, étudiant, né à Bastogne (Belgique) le 19 juillet 1990, demeurant à B-6637 Fauvillers (Belgique), Centre 45; ici représenté par Monsieur Hubert JANSSEN, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui délivrée, laquelle restera annexée au présent acte.

2) Mademoiselle Marie BEERNAERTS, étudiante, née à Bastogne (Belgique) le 15 septembre 1992, demeurant à B-6637 Fauvillers (Belgique), Centre 45 et son frère

3) Monsieur Antoine BEERNAERTS, étudiant, né à Bastogne (Belgique) le 22 octobre 1996, demeurant à B-6637 Fauvillers (Belgique), Centre 45; tous les deux mineurs d'âge, représentés par leurs parents: Monsieur Bruno BEERNAERTS, licencié en droit UCL, demeurant à L-2172 Luxembourg, 37, Rue Alphonse Munchen, et son épouse Madame Bernadette MOINET, avocat, demeurant à B-6637 Fauvillers (Belgique), Centre 45, à leur tour ici représentés par Monsieur Hubert JANSSEN, prénommé, en vertu d'une procuration lui délivrée, laquelle restera annexée au présent acte.

Lesquels fondateurs, représentés comme dit, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Dénomination, Durée, Siège social, Objet**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Une société anonyme luxembourgeoise est régie par les présents statuts, dénommée: "MERIBEL INVEST S.A."

**Art. 2.** La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute à tout moment par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

**Art. 3.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par décision du conseil d'administration.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 4.** La société a pour objet l'acquisition, la vente, l'échange, la location, la gestion, l'administration et la détention sous toute forme, de façon directe ou indirecte, de tout bien ou droit immobilier, ou parts de sociétés immobilières tant au Grand-Duché du Luxembourg qu'à l'étranger.

La société a également pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières, immobilières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.

### Capital social, Actions

**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à € 33.000,- (trente trois mille euros), représenté par 330 (trois cent trente) actions de € 100,- (cent euros) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Toutes les actions sont nominatives ou au porteur.

Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut procéder à l'acquisition de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

### Administration, Surveillance

**Art. 6.** La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, laquelle peut renouveler leur mandat ou les révoquer à tout moment; ils sont divisés en Administrateurs de catégorie A et Administrateurs de catégorie B.

Le nombre des administrateurs et leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la Société.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Chaque administrateur et tous les administrateurs peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call par téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les membres concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

**Art. 7.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment accepter des compromis, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la Société, ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La Société est engagée par la signature collective de deux Administrateurs de catégorie A, ou par la signature collective d'un Administrateur de catégorie A et d'un Administrateur de catégorie B, ou par la signature individuelle de toute personne à ce déléguée par le conseil ou par la signature individuelle de l'administrateur-délégué dans le cadre de la gestion journalière.

La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière et le premier président du conseil d'administration peuvent être nommés par la première assemblée générale des actionnaires.

**Art. 8.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la Société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

**Art. 9.** La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

### Assemblée générale

**Art. 10.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième mercredi du mois de mai à 10.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 11.** Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

**Art. 12.** L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

### Année sociale, Répartition des bénéfices

**Art. 13.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre.

**Art. 14.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la Société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5,00%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois

être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes en conformité avec les dispositions légales et conditions reprises à l'article 72-2 de la loi sur les sociétés commerciales.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

### Dissolution, Liquidation

**Art. 15.** La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale prise comme en matière de modification des statuts. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

### Loi applicable

**Art. 16.** Pour tous points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

### Dispositions transitoires

Exceptionnellement, le premier exercice social commencera ce jour et se terminera le 31 décembre 2009.

### Souscription - Libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

1) Guillaume BEERNAERTS: .....	110 actions
2) Marie BEERNAERTS: .....	110 actions
3) Antoine BEERNAERTS: .....	<u>110 actions</u>
TOTAL: .....	330 actions

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraire à concurrence de 100% (cent pour cent), de sorte que la somme de € 33.000,- (trente trois mille euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

### Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Il est en outre déclaré par le notaire soussigné que, aux termes des dispositions légales luxembourgeoises, MERIBEL INVEST S.A. a acquis immédiatement dès ce jour, en tant qu'être moral, une personnalité juridique distincte de celle des associés à la date du présent acte constitutif, dès avant même la réalisation de toutes formalités de dépôt et de publication, l'opération étant régie par le concept contractuel avec effet immédiat de la convention actée authentiquement.

### Évaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille sept cents euros.

### Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants ès-qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité ils ont pris les résolutions suivantes:

### Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à 3 (trois) et celui des commissaires à 1 (un).

### Deuxième résolution

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

#### Administrateurs de catégorie A:

1) Monsieur Bruno BEERNAERTS, licencié en droit UCL, demeurant à L-2172 Luxembourg, 37, Rue Alphonse Munchen; **PRESIDENT**;

2) Madame Bernadette MOINET, avocat, demeurant à B-6637 Fauvillers (Belgique), Centre 45;

#### Administrateur de catégorie B:

3) Monsieur Robert BERCKMANS, ingénieur civil, demeurant à B-1330 Rixensart (Belgique), Beau Site, 1<sup>ère</sup> Avenue, 88.

116995

La durée de leur mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle de 2015.

En vertu de l'article 7 des statuts, la Société est engagée par la signature collective de deux Administrateurs de catégorie A, ou par la signature collective d'un Administrateur de catégorie A et d'un Administrateur de catégorie B.

*Troisième résolution*

Est nommé commissaire aux comptes:

Monsieur Alain LAM, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La durée de son mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle de 2015.

*Quatrième résolution*

L'adresse de la Société est fixée à L-2172 Luxembourg, 37, Rue Alphonse Munchen.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: H. JANSSEN, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 03 novembre 2009. Relation: LAC/2009/46100. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 NOV. 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009149804/164.

(090181776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2009.

**BFL Chiro S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2124 Luxembourg, 8, rue des Maraîchers.

R.C.S. Luxembourg B 149.397.

—  
STATUTS

L'an deux mille neuf, le vingt-deux octobre.

Par devant Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange.

ONT COMPARU

- Madame SAISNITH Marie-Christine, chiropracteur, demeurant Rue Godefroid Kurth, 62 B-6700 ARLON née le 13/10/1955 à (F) Fontenay sous bois, ici représentée par son fils, Monsieur Cédric-Emmanuel COUSIN;

- en vertu d'une procuration annexée au présent acte,

Monsieur COUSIN Cédric-Emmanuel, chiropracteur, demeurant L-2124 Luxembourg-KIRCHBERG Rue des Maraîchers, 8 né le 25/1/1986 à (B) Messancy

Lequel comparant ès qualités a arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société commerciale et de participations financières.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "BFL CHIRO S.A.",

Cette société aura son siège sur le territoire de la Commune de LUXEMBOURG. Il pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision du Conseil d'Administration. La durée est illimitée.

**Art. 2.** La société a pour objet l'activité de chiropraxie sous toutes ses formes et plus précisément le recouvrement et le maintien de la santé humaine ainsi que le diagnostic, le traitement et la prévention de ses déficiences en concentrant son attention sur l'intégrité des systèmes nerveux et musculo-squelettiques, en relation avec tous les autres systèmes du corps humain, sains ou malades en portant une attention particulière à la colonne vertébrale.

La société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise en rapport directe avec la déontologie et/ou l'activité d'architecte, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elles s'intéressent tous concours, prêts, avances ou garanties. Elle opte également pour l'objet Soparfi tel que défini par la loi luxembourgeoise en vigueur. Elle peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet.

Elle pourra faire des emprunts avec ou sans garantie et accorder tous concours, avances, garanties ou cautionnements à d'autres personnes physiques ou morales.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000 euros) divisé en cent (100) actions de trois cent dix euros (310) chacune.

#### *Souscription du capital*

Le capital social a été souscrit comme suit:

- Madame SAISNITH, préqualifié,; . . . . .	80 actions
- Monsieur COUSIN Cédric-Emmanuel, préqualifié,; . . . . .	<u>20 actions</u>
	100 actions

Les actions ont été partiellement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de 19.000,00 euros se trouve dès à présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Toutes les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, sauf dispositions contraires de la loi.

La société peut racheter ses propres actions avec l'autorisation de l'assemblée générale suivant les conditions fixées par la loi.

**Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Il seront rémunérés ou non en fonction de la décision de l'Assemblée Générale.

Les administrateurs sont rééligibles.

**Art. 5.** Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale. Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs ou non, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex et télécopie, étant admis. Chaque administrateur ou personne mandatée ne pouvant représenter qu'un seul administrateur à la fois. Ses décisions sont prises à la majorité des voix.

Le Conseil d'Administration peut prendre ses décisions également par voie circulaire et par écrit.

**Art. 6.** L'assemblée générale et/ou le Conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs à un administrateur, directeur, gérant ou autre agent.

La société se trouve engagée par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

**Art. 7.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

**Art. 8.** Le Conseil d'Administration pourra procéder à des versements d'acomptes sur dividendes avec l'approbation du ou des commissaires aux comptes.

**Art. 9.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre. Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2010.

**Art. 10.** L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net. Tout actionnaire a le droit de prendre part aux délibérations de l'assemblée, en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

**Art. 11.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le dernier lundi du mois de juin à 11.00 heures et pour la première fois en 2011.

**Art. 12.** La loi du dix août mil neuf cent quinze et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de trois mille euros.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

- 1.- le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un;

2.- sont nommés administrateurs pour un mandat non rémunéré:

- Madame SAISNITH Marie-Christine, précitée
- Monsieur COUSIN Cédric-Emmanuel, précité
- Madame SION Nathalie, employée, demeurant B-1200 WOLUW ST LAMBERT Av. de l'Aquilon, 5 née à Anderlecht le 16/04/1984

3. est appelée aux fonctions de commissaire: Madame LESUEUR Eliane, pensionnée, demeurant F-13700 VENELLES 11, Rond Point du Clos d'Avin née le 21/10/1933 à BOBIGNY (France)

4. le siège social de la société est fixé à L-2124 Luxembourg-KIRCHBERG Rue des Maraîchers, 8

5. Est nommé au poste d'administrateur-délégué: Madame SAISNITH Marie-Christine, précitée

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: COUSIN, D'HUART

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 28 octobre 2009. Relation: EAC/2009/12951. Reçu: soixante-quinze euros EUR 75.-

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Pétange, le 03 novembre 2009.

Georges d'HUART.

Référence de publication: 2009149796/101.

(090181600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2009.

### **Jesi Lux SCI, Société Civile Immobilière.**

Siège social: L-7381 Bofferdange, 29, Cité Roger Schmitz.

R.C.S. Luxembourg E 4.195.

### — STATUTS

L'an deux mille neuf, le onze novembre.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

#### ONT COMPARU:

1.- Monsieur Jean-Paul OBERWEIS, directeur d'usine, né à Kayl, le 5 février 1954, demeurant à L-7381 Bofferdange, 29, Cité Roger Schmitz, agissant tant en son non personnel qu'en sa qualité de mandataire de Monsieur Sacha OBERWEIS, MSc BEng, né à Luxembourg, le 11 septembre 1980, demeurant à L-7381 Bofferdange, 29, Cité Roger Schmitz,

En vertu d'une procuration sous seing privé donné le 9 novembre 2009,

2.- Madame Simone HARPES, assistante médicale, née à Luxembourg, le 12 mai 1955, demeurant à L-7381 Bofferdange, 29, Cité Roger Schmitz,

3.- Mademoiselle Sheila OBERWEIS, médecin, née à Luxembourg, le 24 octobre 1983, demeurant à L-7381 Bofferdange, 29, Cité Roger Schmitz,

La procuration signée "ne varietur" par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit, les statuts d'une société civile immobilière, qu'ils déclarent constituer entre eux:

#### **Titre I<sup>er</sup> .- Forme et Objet, Dénomination, Siège et Durée:**

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société, qui est une société civile immobilière, a pour objet exclusif la détention, la gestion, la location et le mise en valeur de toutes propriétés immobilières situées tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, sans préjudice de toutes mesures susceptibles de favoriser soit directement soit indirectement la réalisation de cet objet.

**Art. 2.** La société prend la dénomination de "JESI LUX SCI".

**Art. 3.** Le siège statutaire et de direction effective de la société est établi à Bofferdange.

La décision de transférer le siège dans un pays étranger requiert une décision unanime des associés.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

#### **Titre II.- Apports en numéraire. Attributions de parts d'intérêts**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à EUR 2.500,- (deux mille cinq cents euros), représenté par 100 (cent) parts d'intérêts d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

Les 100 (cent) parts d'intérêts ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur Jean-Paul OBERWEIS, prénommé, vingt-cinq parts d'intérêts . . . . .	25
2.- Madame Simone Harpes, prénommée, vingt-cinq parts d'intérêts . . . . .	25
3.- Mademoiselle Sheila OBERWEIS prénommée, vingt-cinq parts d'intérêts . . . . .	25
4.- Monsieur Sacha OBERWEIS, prénommé, vingt-cinq parts d'intérêts . . . . .	25
TOTAL: Cent parts d'intérêts . . . . .	100

Les souscripteurs procéderont à la libération des parts par l'apport de EUR 2.500,- (deux mille cinq cents euros) en numéraire.

**Art. 6.** Chaque part d'intérêt confère à l'associé dans le fonds social et dans la répartition des bénéfices, le droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts d'intérêts existantes.

Les associés, dans leurs rapports internes, supportent dans la même proportion les dettes de la société.

Vis-à-vis des tiers, toutefois, les associés seront tenus des engagements sociaux, conformément à l'article 1863 du code civil.

**Art. 7.** Les parts d'intérêts ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné par des associés représentant au moins les trois quarts des parts d'intérêts.

Les parts d'intérêts ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément d'associés représentant les trois quarts des parts d'intérêts appartenant aux survivants. Ce consentement n'est toutefois pas requis lorsque les parts sont transmises sous forme d'héritage ou de legs même particulier, soit à des héritiers en ligne directe, soit au conjoint survivant.

Les cessions entre vifs s'opèrent par acte notarié ou sous seing privé. Elles ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la société par exploit d'huissier ou acceptées par elle dans un acte notarié, conformément à l'article 1690 du code civil.

**Art. 8.** Chaque part d'intérêt est indivisible à l'égard de la société qui pourra suspendre les droits y attachés tant que l'indivision perdure ou en cas de désaccord entre nu-propriétaire et usufruitier.

Les héritiers et légataires de parts d'intérêts ou les créanciers d'un associé ne peuvent, pour l'exercice de leurs droits, sous aucun prétexte requérir l'apposition de scellés sur les documents, valeurs et biens de la société.

### Titre III.- Administration

**Art. 9.** La société est administrée par un ou plusieurs associés, nommés par les associés.

Le ou les gérants sont nommés pour un terme déterminé ou indéterminé. Même nommé pour un terme déterminé, le ou les gérants sont révocables à tout moment par décision des associés.

**Art. 10.** Le ou les gérants sont investis des pouvoirs d'administration et de disposition les plus étendus pour la réalisation de l'objet social.

A l'égard des tiers, la société se trouve toujours valablement engagée par la signature individuelle d'un gérant qui n'a pas à apporter la preuve d'une délibération préalable du conseil ou des associés.

Le ou les gérants peuvent conférer à toutes personnes des pouvoirs spéciaux pour un ou plusieurs objets déterminés.

Chaque associé a un droit illimité de surveillance et de contrôle concernant les affaires de la société.

### Titre IV.- Décision des associés

**Art. 11.** Les assemblées générales des associés se réunissent à la suite d'une convocation émanant soit du ou des gérants, soit de deux associés.

Les avis de convocation contiennent obligatoirement l'ordre du jour.

Les convocations des associés à une assemblée ont lieu au moyen de lettres recommandées à la poste, adressées aux associés, huit jours au moins à l'avance, formalité à laquelle les associés peuvent renoncer.

Un associé peut se faire représenter à une assemblée générale par un mandataire, associé ou non, muni d'un pouvoir spécial.

Chaque part d'intérêt donne droit à une voix aux assemblées, sans limitation.

Les décisions sont prises à la majorité simple des voix des votants.

Si toutefois une assemblée générale extraordinaire est appelée à apporter une modification au pacte social, elle n'est régulièrement constituée que si la moitié au moins de toutes les parts d'intérêt sont dûment représentées. La décision requiert une majorité des 3/4 des parts présentes ou représentées.

Les assemblées générales régulièrement constituées représentant l'universalité des associés et les décisions qu'elles prennent valablement obligent tous les associés.

Les délibérations des assemblées sont constatées par des procès-verbaux transcrits sur un registre spécial qui sont signés par les associés présents. Les copies ou extraits à produire sont certifiés conformes par un administrateur.

### Titre V.- Année sociale

**Art. 12.** L'année sociale s'étend du premier janvier au trente et un décembre de chaque année.

### Titre VI.- Dissolution

**Art. 13.** Ni le décès, ni l'interdiction, ni la faillite, ni la liquidation judiciaire ou la déconfiture d'un associé ou d'un gérant n'entraînent la dissolution de la société.

**Art. 14.** En cas de dissolution anticipée de la société, la liquidation s'opérera par les soins du gérant alors en fonction, sauf décision contraire des associés prise à la majorité simple des voix.

### Titre VII.- Divers

**Art. 15.** Pour tout ce que les présents statuts ne prévoient pas, les articles 1832 et suivants du code civil sont applicables.

#### *Évaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille deux cent euros (1.200,- EUR).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant, les comparants, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se sont reconnus dûment convoqués et à l'unanimité des voix ont pris la résolution suivante:

1) Est nommée gérante de la société pour une durée indéterminée:

- Madame Simone HARPES, prénommée.

Le mandat du gérant s'exercera à titre gratuit.

2) L'adresse de la société est fixée à L-7381 Bofferdange, 29, Cité Roger Schmitz.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: S. OBERWEIS, S. HARPES, S. OBERWEIS, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 13 novembre 2009. Relation: LAC/2009/47838. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C. Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 NOV. 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009149798/115.

(090181685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2009.

### **Distri-Line, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 149.396.

#### — STATUTS

L'an deux mille neuf, le dix-sept novembre.

Par devant Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

#### ONT COMPARU:

1. La société à responsabilité limitée "Reflex Investments SARL" établie et ayant son siège social à L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B108565,

ici représentée par Monsieur Stanislaw TORBA, expert-comptable, né le 15 avril 1966 à Luxembourg, demeurant à L-5754 Frisange, Op der Gell 33,

agissant en sa qualité de gérant, nommé à cette fonction aux termes de la deuxième résolution prise par l'assemblée générale ayant immédiatement suivi la constitution, avec pouvoir d'engager la société par sa signature individuelle.

2. Monsieur Ahmed MESKINI, né à Oued-Zem (Maroc) le 13 avril 1966, demeurant à L-1867 Luxembourg Howald, 16, rue Ferdinand Kuhn.

3. Monsieur Rachid MALLOUK, né à Casablanca (Maroc) le 23 mars 1972, demeurant à F-57970 Lemestroff, 24, rue Principale.

4. Monsieur Abdelaziz EL HAMMIRI, né à Revin (France) le 12 novembre 1978, demeurant à L-1740 Luxembourg, 22, rue de Hollerich.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet les prestations de services dans le domaine de l'informatique, la création et la maintenance de sites internet, le développement de logiciels, l'achat et la vente de matériel informatique et de fournitures de bureau, l'importation, l'exportation et la location de produits informatiques (hardware et software) dans son sens le plus large.

En outre, elle peut faire toutes les opérations civiles, commerciales, mobilières ou immobilières, industrielles ou financières se rapportant directement ou indirectement en tout ou en partie à l'une ou l'autre branche de son objet social ou de nature à développer ou faciliter la réalisation.

La société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, qui soit de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

**Art. 3.** La société prend la dénomination de "DISTRILINE" société à responsabilité limitée.

**Art. 4.** Le siège social est établi dans la commune de Strassen.

**Art. 5.** La durée de la société est indéterminée.

Elle commence à compter du jour de sa constitution.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à cinquante mille euros (EUR 50.000,00), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cinq cents euros (EUR 500,00) chacune.

Chaque part donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

**Art. 7.** Les cessions de parts sociales doivent être constatées par un acte notarié ou sous seing privé.

Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales ne sont cessibles à des tiers non associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Toutefois, lorsqu'un associé entend céder ses parts sociales à un tiers, il doit en informer le conseil de gérance par lettre recommandée en indiquant le nombre de parts dont la cession est envisagée, les noms, prénoms, profession et adresses des cessionnaires proposés ainsi que le prix de cession.

Dans les quinze jours de la réception de cette lettre, le conseil de gérance transmet la demande aux autres associés par lettre recommandée.

Les autres associés auront alors un droit de préemption pour le rachat des actions dont la cession est proposée dans la proportion de leur participation dans la société.

Tout associé devra dans le mois de la réception de la lettre du conseil de gérance aviser ce dernier par écrit de son intention d'exercer son droit de préemption dans la proportion de sa participation au prix indiqué ou s'il renonce à exercer son droit de préemption.

Le non-exercice du droit de préemption d'un associé accroît celui des autres associés.

Si aucun des associés ne désire acquérir les actions proposées, le cédant est libre de les céder au cessionnaire initialement proposé au prix indiqué par lui.

Dans les autres cas les parts sociales sont librement transmissibles entre associés.

En cas de cession, la valeur d'une part est évaluée sur base du bilan moyen des trois dernières années de la Société et, si la Société ne compte pas trois exercices, le prix est établi sur base de la valeur nominale de la part au jour de la constitution de la société.

**Art. 8.** La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

**Art. 9.** Les créanciers personnels, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et à tout moment révocables par l'assemblée des associés. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance.

L'acte de nomination fixera l'étendue des pouvoirs et la durée des fonctions du ou des gérants.

**Art. 11.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 12.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la société.

**Art. 13.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 14.** Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

**Art. 15.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 16.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

**Art. 17.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

**Art. 18.** Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

*Souscription et Libération*

Les CENT(100) parts ont été souscrites comme suit:

1. La société à responsabilité limitée Reflex Investments SARL, préqualifiée vingt-huit parts sociales . . . . .	28
2. Monsieur Ahmed MESKINI, prénommé, seize parts sociales . . . . .	16
3. Monsieur Rachid MALLOUK, prénommé, trente-deux parts sociales . . . . .	32
4. Monsieur Abdelaziz EL HAMMIRI, prénommé, vingt-quatre parts sociales . . . . .	24
TOTAL: cent parts sociales . . . . .	100

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire à un compte bancaire, de sorte que la somme de CINQUANTE MILLE EUROS (€ 50.000,00) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire.

*Exercice social*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le trente et un décembre deux mille dix.

*Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à la somme de mille cent euros (EUR 1.100,00).

*Décision des associés*

Les comparants, représentant la totalité du capital social, ont ensuite pris à l'unanimité les décisions suivantes:

- 1.- Le nombre de gérants est fixé à un.
- 2.- Est nommé gérant pour une durée indéterminée:
  - Monsieur Rachid MALLOUK, prénommé.

Ledit gérant a les pouvoirs les plus étendus pour engager la société en toutes circonstances par sa seule signature.

- 3.- Le siège social de la société est fixée à L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon.

*Remarque*

L'attention des comparants a été attirée par le notaire instrumentaire sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises afin d'exercer les activités telles que décrites à l'article deux des présentes.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. TORBA, A. MESKINI, R. MALLOUK, A. EL HAMMIRI, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 19 novembre 2009. Relation: MER / 2009 / 2138. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

*Le Receveurs (signé): A. MULLER.*

POUR COPIE CONFORME Délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 24 novembre 2009.

Marc LECUIT.

Référence de publication: 2009149854/119.

(090181580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2009.

**Camyba Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,  
(anc. Camyba S.A.).**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 31.088.

L'an deux mil neuf, le treize novembre.

Par devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme holding établie à Luxembourg sous la dénomination de "CAMYBA S.A.", R.C.S. Numéro B 31.088, avec siège social au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Echternach, en date du 16 juin 1989, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 346 du 24 novembre 1989. Les statuts ont été modifiés plusieurs fois et en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Alphonse Lentz, notaire alors de résidence à Remich, en date du 19 août 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1485 du 15 octobre 2002.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Christel GIRARDEAUX, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Anne-Sophie BARANSKI, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Hélène SCHORR, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Madame le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que dix-neuf mille huit cent quatre-vingt-seize (19.896) actions sur les dix-neuf mille huit cent quatre-vingt-seize (19.896) actions sans valeur nominale, représentant cent pour cent (100%) du capital social de cent cinquante mille euros (150.000,- EUR), sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit.

Ladite liste de présence signé "ne varietur", portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec le procès verbal de l'assemblée générale des actionnaires ci-avant mentionnée, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1) Renonciation aux modalités légales relatives aux convocations de l'assemblée;

2) Changement de la dénomination de la société de "CAMYBA S.A." en "CAMYBA Spf S.A." et modification subséquente de l'article 1<sup>er</sup>, alinéa 1<sup>er</sup> des statuts de la société;

3) Transformation d'une société anonyme holding en société anonyme de gestion de patrimoine familial (Spf) de sorte que l'objet social et l'article 2 des statuts de la société aura désormais la teneur suivante:

"La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation de tous actifs financiers au sens large, mais dans les limites de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial.

La Société peut également, en se conformant aux dispositions de la même loi, prendre des participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés et entités commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, et acquérir tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat, d'échange, de négociation ou de toute autre manière.

Elle peut encore accorder des avances et émettre des garanties, notamment au profit des sociétés et entités dans lesquelles elle participe, des concours, assistances financières, prêts, avances ou garanties, comme elle peut emprunter même par émission d'obligations ou s'endetter autrement pour financer son activité sociale, comme elle peut exercer toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, autorisées par et rentrant dans les limites tracées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial.";

4) Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Madame la Présidente et, après s'être reconnue régulièrement constituée, aborde l'ordre du jour et prend, après délibération, à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'intégralité du capital social étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les actionnaires se considérant eux-mêmes comme dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée Générale décide de changer la dénomination de la société de "CAMYBA S.A." en "CAMYBA Spf S.A." et décide de modifier l'article 1<sup>er</sup>, alinéa 1<sup>er</sup> des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 1<sup>er</sup>. alinéa 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme de gestion de patrimoine familial sous la dénomination de "CAMYBA Spf S.A.."

#### *Troisième résolution*

L'assemblée Générale décide de procéder à la transformation de la société de son statut actuel de holding 1929 en société anonyme de gestion de patrimoine familial (Spf) de sorte que l'objet social de la société aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 2** La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation de tous actifs financiers au sens large, mais dans les limites de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial.

La Société peut également, en se conformant aux dispositions de la même loi, prendre des participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés et entités commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, et acquérir tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat, d'échange, de négociation ou de toute autre manière.

Elle peut encore accorder des avances et émettre des garanties, notamment au profit des sociétés et entités dans lesquelles elle participe, des concours, assistances financières, prêts, avances ou garanties, comme elle peut emprunter même par émission d'obligations ou s'endetter autrement pour financer son activité sociale, comme elle peut exercer toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, autorisées par et rentrant dans les limites tracées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève à environ mille deux cents euros (1.200,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci, par son mandataire, a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: C. Girardeaux, A.-S. Baranski, H. Schorret M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 18 novembre 2009. Relation: LAC/2009/48706. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009149756/90.

(090181584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2009.

---

**KPMG Peat Marwick, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 35.470.

L'an deux mil neuf, le trente octobre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. Monsieur Ravi BEEGUN, réviseur d'entreprises, né à Port Louis (Ile Maurice), le 3 juin 1970, ayant son domicile professionnel à L-2520 Luxembourg, 9, Allée Scheffer,

2. Monsieur Stanislas CHAMBOURDON, réviseur d'entreprises, né à Pau (France), le 4 août 1970, ayant son domicile professionnel à L-2520 Luxembourg, 9, Allée Scheffer,

3. Monsieur Eric COLLARD, expert-comptable, né à Ougrée (Belgique), le 2 décembre 1963, ayant son domicile professionnel à L-2520 Luxembourg, 9, Allée Scheffer,

4. Madame Nathalie DOGNIEZ, réviseur d'entreprises, née à Liège (Belgique), le 8 novembre 1966, ayant son domicile professionnel à L-2520 Luxembourg, 9, Allée Scheffer,

5. Monsieur Emmanuel DOLLE, réviseur d'entreprises, né à Rouen (France), le 9 mai 1969, ayant son domicile professionnel à L-2520 Luxembourg, 9, Allée Scheffer,

6. Monsieur Thomas FELD, réviseur d'entreprises, né à Landsweiler (Allemagne), le 25 décembre 1961, ayant son domicile professionnel à L-2520 Luxembourg, 9, Allée Scheffer,

7. Monsieur Vincent HEYMANS, consultant, né à Uccle (Belgique), le 18 juillet 1966, ayant son domicile professionnel à L-2520 Luxembourg, 9, Allée Scheffer,

8. Madame Birgit HÖFER, expert-comptable, née à Wissen (Allemagne), le 9 février 1965, ayant son domicile professionnel à L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans,

9. Monsieur Michael HOFMANN, consultant, né à Munich (Allemagne), le 8 février 1966, ayant son domicile professionnel à L-2520 Luxembourg, 9, Allée Scheffer,

10. Monsieur Vincent KÖLLER, consultant, né à Verviers (Belgique), le 27 juin 1969, ayant son domicile professionnel à L-2520 Luxembourg, 9, Allée Scheffer,

11. Monsieur Pierre KREEMER, conseiller fiscal, né à Liège (Belgique), le 11 avril 1970, ayant son domicile professionnel à L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans,

12. Monsieur Sébastien LABBE, conseiller fiscal, né à St. Mard (Belgique), le 26 juin 1973, ayant son domicile professionnel à L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans,

13. Monsieur Gérard LAURES, conseiller fiscal, né à Luxembourg, le 15 mars 1970, ayant son domicile professionnel à L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans,

14. Madame Alison MACLEOD, réviseur d'entreprises, née à Edimbourg (Ecosse), le 29 août 1961, ayant son domicile professionnel à L-2520 Luxembourg, 9, Allée Scheffer,

15. Monsieur Philippe MEYER, réviseur d'entreprises, né à Saint-Avold (France), le 2 avril 1967, ayant son domicile professionnel à L-2520 Luxembourg, 9, Allée Scheffer,

16. Monsieur Philippe NEEFS, expert comptable, né à Ixelles (Belgique), le 2 décembre 1968, ayant son domicile professionnel à L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans,

17. Monsieur Claude PONCELET, conseiller fiscal, né à Arlon (Belgique), le 15 novembre 1971, ayant son domicile professionnel à L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans,

18. Monsieur Thierry RAVASIO, réviseur d'entreprises, né à Nancy (France), le 27 janvier 1972, ayant son domicile professionnel à L-2520 Luxembourg, 9, Allée Scheffer,

19. Madame Karin RIEHL, réviseur d'entreprises, née à Trèves (Allemagne), le 30 décembre 1961, ayant son domicile professionnel à L-2520 Luxembourg, 9, Allée Scheffer,

20. Monsieur Jörg ROTH, réviseur d'entreprises, né à Trèves (Allemagne), le 16 octobre 1962, ayant son domicile professionnel à L-2520 Luxembourg, 9, Allée Scheffer,

21. Monsieur Louis THOMAS, conseiller fiscal, né à Verviers (Belgique), le 5 octobre 1963, ayant son domicile professionnel à L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans,

22. Monsieur David WALLACE, expert-comptable, né à Jersey City (USA), le 1<sup>er</sup> août 1966, ayant son domicile professionnel à L-2520 Luxembourg, 9, Allée Scheffer,

23. Monsieur Patrick WIES, réviseur d'entreprises, né à Echternach, le 20 mai 1968, ayant son domicile professionnel à L-2520 Luxembourg, 9, Allée Scheffer,

tous ici représentés par Monsieur Carlo JENTGEN, directeur, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de vingt trois procurations sous seing privé données à Luxembourg, le 22 octobre 2009.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

- Que les comparants sont les seuls et uniques associés actuels de la société KPMG PEAT MARWICK, société à responsabilité limitée ("la Société"), avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié, en date du 4 décembre 1990, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 171 du 9 avril 1991, dont les statuts furent modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant acte du notaire instrumentant, en date du 11 septembre 2009, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2069 du 21 octobre 2009.

- qu'ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Les associés constatent qu'en vertu de cinq conventions de rachat sous-seing privé du 20 octobre 2009, la Société a racheté de:

1. Monsieur John LI HOW CHEONG, réviseur. d'entreprises, né à Port-Louis (Ile Maurice) le 27 septembre 1960, ayant son domicile professionnel à L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer, ses cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25.- EUR) chacune, de la société KPMG PEAT MARWICK.

2. Monsieur Dennis ROBERTSON, réviseur. d'entreprises, né à Montrose (Royaume-Uni) le 19 juin 1953, ayant son domicile professionnel à L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer, ses cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25.- EUR) chacune, de la société KPMG PEAT MARWICK.

3. Monsieur Alain PICQUET, consultant, né à Waremme (Belgique) le 25 juin 1961, ayant son domicile professionnel à L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer, ses cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25.- EUR) chacune, de la société KPMG PEAT MARWICK.

4. Monsieur Georges BOCK, expert-comptable, né à Ettelbrück le 21 mai 1968, ayant son domicile professionnel à L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans, ses cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25.- EUR) chacune, de la société KPMG PEAT MARWICK.

5. Monsieur Jean-Marie REISER, conseiller fiscal, né à Pétange le 20 mars 1958, ayant son domicile professionnel à L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans, ses cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25.- EUR) chacune, de la société KPMG PEAT MARWICK.

Lesdites conventions, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

*Deuxième résolution*

En conséquence de ce qui précède, les associés actuels décident de réduire le capital social à concurrence d'un montant de SOIXANTE DEUX MILLE CINQ CENTS EUROS (62.500,- EUR) pour le porter de son montant actuel de DEUX CENT SIX MILLE DEUX CENT CINQUANTE EUROS (206.250,- EUR) à CENT QUARANTE TROIS MILLE SEPT CENT CINQUANTE EUROS (143.750,- EUR) par l'annulation de deux mille cinq cents (2.500) parts sociales d'une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (25,- EUR) chacune.

*Troisième résolution*

En conséquence de ce qui précède, les associés décident de modifier l'article 6 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à CENT QUARANTE TROIS MILLE SEPT CENT CINQUANTE EUROS (143.750,- EUR) représenté par cinq mille sept cent cinquante (5.750) parts sociales d'une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (25,- EUR) chacune."

*Quatrième résolution*

Suite aux résolutions précédentes, les associés constatent que les parts sociales sont réparties désormais comme suit:

1. Madame Nathalie DOGNIEZ, prénommée, cinq cents (500) parts sociales
  2. Monsieur Thomas FELD, prénommé, cinq cents (500) parts sociales
  3. Madame Karin RIEHL, prénommée, cinq cents (500) parts sociales
  4. Monsieur Louis THOMAS, prénommé, cinq cents (500) parts sociales
  5. Monsieur David WALLACE, prénommé, cinq cents (500) parts sociales
  6. Monsieur Philippe MEYER, prénommé, trois cent soixante-quinze (375) parts sociales
  7. Monsieur Emmanuel DOLLE, prénommé, deux cent cinquante (250) parts sociales
  8. Madame Birgit HÖFER, prénommée, deux cent cinquante (250) parts sociales
  9. Monsieur Pierre KREEMER, prénommé, deux cent cinquante (250) parts sociales
  10. Madame Alison MACLEOD, prénommée, deux cent cinquante (250) parts sociales
  11. Monsieur Jörg ROTH, prénommé, deux cent cinquante (250) parts sociales
  12. Monsieur Patrick WIES, prénommé, deux cent cinquante (250) parts sociales
  13. Monsieur Ravi BEEGUN, prénommé, cent vingt-cinq (125) parts sociales
  14. Monsieur Stanislas CHAMBOURDON, prénommé, cent vingt-cinq (125) parts sociales
  15. Monsieur Eric COLLARD, prénommé, cent vingt-cinq (125) parts sociales
  16. Monsieur Vincent HEYMANS, prénommé, cent vingt-cinq (125) parts sociales
  17. Monsieur Michael HOFMANN, prénommé, cent vingt-cinq (125) parts sociales
  18. Monsieur Vincent KÖLLER, prénommé, cent vingt-cinq (125) parts sociales
  19. Monsieur Sébastien LABBE, prénommé, cent vingt-cinq (125) parts sociales
  20. Monsieur Gérard LAURES, prénommé, cent vingt-cinq (125) parts sociales
  21. Monsieur Philippe NEEFS, prénommé, cent vingt-cinq (125) parts sociales
  22. Monsieur Claude PONCELET, prénommé, cent vingt-cinq (125) parts sociales
  23. Monsieur Thierry RAVASIO, prénommé, cent vingt-cinq (125) parts sociales
- TOTAL: cinq mille sept cent cinquante (5.750) parts sociales.

*Cinquième résolution*

Les associés décident de prélever du compte réserve légale un montant de SIX MILLE DEUX CENT CINQUANTE EUROS (6.250,- EUR) et de verser ce montant sur le compte résultats reportés.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ DEUX MILLE EUROS (EUR 2.000).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. JENTGEN, G. LECUIT

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 4 novembre 2009. Relation: LAC/2009/46347. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

117006

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 2009.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2009149723/140.

(090181767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2009.

---

**Pisa S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 30.231.

—  
CLÔTURE DE LIQUIDATION

*Extrait*

Il résulte d'un acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 10 novembre 2009, enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2009, LAC/2009/48412.

Qu'a été prononcée la clôture de la liquidation de la société anonyme "PISA S.A.", ayant son siège social à L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté, constituée suivant acte notarié du 22 mars 1989, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 206 de 1989, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant assemblée générale tenue sous seing privé en date du 29 avril 2002, dont un extrait a été publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1084 du 16 juillet 2002.

La société a été mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 24 décembre 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 279 du 9 février 2009.

Les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans à partir du 10 novembre 2009, à l'ancien siège social L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

POUR EXTRAIT CONFORME délivré aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009149644/22.

(090180620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

---

**MainBlue Asset Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 149.404.

—  
STATUTES

In the year two thousand and nine, on 26 October

Before, Maître Wersandt, notary professionally residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

MainFirst Bank AG, a public limited liability company (Aktiengesellschaft) incorporated under the laws of Germany, with registered office at Torhaus Westhafen, Speicherstraße 57, D-60327 Frankfurt am Main, Germany, incorporated on 16 August 2001 and registered with the trade register at the district court of Frankfurt am Main, Germany under number B 53261 represented by Björn Kirchner and Andreas Haindl as its legal representatives,

here represented by Arne Bolch, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Frankfurt am Main, Germany on 21 October 2009;

Said proxy, after having been initialled *ne varietur* by the proxy holder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed, and be submitted with this deed to the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated.

**1. Art. 1. Name.** There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) by the name of "MainBlue Asset Management S.à r.l." (the Company).

**2. Art. 2. Corporate object.**

2.1 The object of the Company is to act as the general partner (associé gérant commandité) of MainBlue S.C.A., SICAV-FIS, an investment company with variable capital - specialised investment fund (société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé) subject to the act of 13 February 2007 relating to specialised investment funds, as amended (the 2007 Act) under the form of a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions).

2.2 The Company may in particular:

(a) use its funds to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time, to acquire, invest in and dispose of any kinds of property, tangible and intangible, movable and immovable, and namely

but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin or type, to participate in the creation, acquisition, development and control of any enterprise.

(b) borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt securities in registered form and subject to transfer restrictions. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or affiliated companies.

(c) give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations and the obligations of companies in which the Company has a direct or indirect participation or interest and to companies which form part of the same group of companies as the Company and it may grant any assistance to such companies, including, but not limited to, assistance in the management and the development of such companies and their portfolio, financial assistance, loans, advances or guarantees. It may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets.

2.3 The Company is entitled to take any action which may seem necessary or useful in order to achieve or to further the corporate purpose.

**3. Art. 3. Duration.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**4. Art. 4. Registered office.**

4.1 The registered office is established in Luxembourg-City.

4.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of managers of the Company.

4.3 The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**5. Art. 5. Share capital.** The Company's subscribed share capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) represented by hundred twenty five (125) shares of one hundred euro (EUR 100) each.

**6. Art. 6. Amendments to the share capital.** The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the shareholder meeting.

**7. Art. 7. Profit sharing.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**8. Art. 8. Indivisible shares.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, and only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a single representative towards the Company.

**9. Art. 9. Transfer of shares.**

9.1 The Company's shares are freely transferable amongst its shareholders and if they are held only by a sole shareholder.

9.2 In case of plurality of shareholders, the transfer of shares to third parties must be authorised by the general meeting of the shareholders who represent at least three-quarters of the paid-in capital of the Company or in case of withdrawal of a shareholder from the Company by the shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the remaining shareholders.

**10. Art. 10. Redemption of shares.**

10.1 The Company shall have the power to acquire shares of its own capital provided that the Company has sufficient distributable reserves and funds to that effect.

10.2 The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the sole shareholder or the general meeting of the shareholders.

**11. Art. 11. Death, Suspension of civil rights, Insolvency or Bankruptcy of the shareholders.** The Company's existence will be unaffected by the death, the suspension of civil rights, the insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders.

**12. Art. 12. Management.**

12.1 The Company is managed by at least three managers. The manager(s) are appointed, revoked and replaced by a decision of the sole shareholder. The sole shareholder may at any time and without cause dismiss and replace the manager or, in case of plurality, any one of them.

12.2 In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in all circumstances in the name and on behalf of the Company and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 have been complied with.

12.3 All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the sole shareholder fall within the power of the board of managers.

12.4 The Company shall be bound by the joint signatures of any manager with an A signature and any manager with a B signature.

12.5 Any manager may sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The manager will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

12.6 The resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented. The board of managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members are present or represented at a meeting of the board of managers.

12.7 A chairman of the board of managers may be appointed by the board of managers for each board meeting of the Company. The chairman will preside at the meeting of the board of managers for which he has been appointed. The board of managers appoints the chairman by vote of the majority of the managers present or represented at the board meeting.

12.8 Written notice of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by telefax or electronic mail (e-mail), at least 24 (twenty-four) hours in advance of the hour set for such meeting except in circumstances of emergency. A meeting of the board of managers can be convened by any manager. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

12.9 A manager may act at a meeting of the board of managers by appointing in writing or by telefax or electronic mail (e-mail) another manager as his proxy. A manager may also participate in a meeting of the board of managers by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to be identified and to deliberate. The participation by a manager in a meeting by conference call, videoconference or by other similar means of communication mentioned above shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting shall be deemed to be held at the registered office of the Company. The decisions of the board of managers will be recorded in minutes to be held at the registered office of the Company and to be signed by any managers attending the board meeting, or by the chairman of the board of managers, if one has been appointed. Proxies, if any, will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

12.10 Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case the minutes shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such circular resolutions shall be the date of the last signature. A meeting of the board of managers held by way of such circular resolutions is deemed to be held in Luxembourg.

**13. Art. 13. Liability of the managers.** The managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company.

**14. Art. 14. General meetings of the shareholder(s).**

14.1 An annual general meeting of the shareholder(s) shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting.

14.2 Other general meetings of the shareholder(s) may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

14.3 As long as the Company has no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of shareholder(s) can, instead of being passed at general meetings, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing (such vote to be evidenced by letter or telefax or electronic mail (e-mail) transmission).

**15. Art. 15. Shareholders' voting rights, Quorum and Majority.**

15.1 The sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of the shareholders.

15.2 In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

15.3 However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital. The nationality of the Company can only be changed by unanimous vote.

**16. Art. 16. Financial year.** The Company's year starts on 1 January and ends on the 31 December of each year.

**17. Art. 17. Financial statements.**

17.1 Each year as at the 31 December, the Company's balance sheet and the profit and loss statement are established under the responsibility of the board of managers.

17.2 Each shareholder may inspect the balance sheet and the profit and loss statement at the Company's registered office.

**18. Art. 18. Appropriation of profits, Reserves.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent. (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent.

(10%) of the Company's nominal share capital. The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company. The Board may decide to pay interim dividends.

**19. Art. 19. Liquidation.** At the time of winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

**20. Art. 20. Auditor.** The Company may appoint an auditor (réviseur d'entreprises) in lieu of a commissaire aux comptes subject to applicable legal provisions.

#### *Subscription and Payment*

The Articles having thus been established and shares have been subscribed as follows:

MainFirst Bank AG, prenamed:  
hundred twenty five (125) shares

All these shares have been fully paid-up in cash, therefore the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

The valuation certificate and the confirmation by the shareholder(s), after having been initialled *ne varietur* by the proxy holder of the appearing party, and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

#### *Transitory provisions*

The first financial year shall begin today and it shall end on 31 December 2010.

#### *Statement and Estimate of costs*

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed by article 26 of the 1915 Act have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment. Further, the notary executing this deed confirms that these Articles comply with the provisions of article 27 of the 1915 Act.

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand Euros.

#### *Extraordinary general meeting*

Immediately after the incorporation, the shareholder representing the entire subscribed capital of the Company have herewith adopted the following resolutions:

1. the number of managers is set at three. The meeting appoints as managers of the Company for an unlimited period of time and entitles them with the following signature power:

- Mr Daniel van Hove, employee, born on 20 August 1950 in Bukavu (Democratic Republic of Congo) and residing at 6, rue G. Capus, L-1314 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), with an A signatory power;

- Mr Oliver Haseley, employee, born on 19 April 1967 in Berlin-Neukölln (Germany) and resident 5, Sulzbacher Weg, D-65719 Hofheim (Germany), with a B signatory power;

- Mr Björn Kogler, employee, born on 7 May 1981 in Aschaffenburg/Main (Germany) and resident at 16, Hörsteiner Straße, D-63801 Kleinostheim (Germany), with a B signatory power;

2. KPMG Audit, S.à r.l., with registered office at 31, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, has been appointed as the external auditor of the Company for a period ending on the date of the annual general meeting to be held in 2010;

3. the registered office is established at 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a German version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the German text, the German version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

In witness whereof We, the undersigned notary, have set our hand and seal on the date and year first here above mentioned.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, the proxy holder of the appearing party signed together with Us, the notary, the present original deed.

#### **Es folgt die deutsche Übersetzung des vorstehenden Textes:**

Im Jahre 2009, am 26. Oktober

Vor Maître Wersandt, Notar mit Amtswohnsitz in Luxemburg.

#### **IST ERSCHIENEN:**

MainFirst Bank AG, eine Aktiengesellschaft deutschen Rechts mit Gesellschaftssitz in Torhaus Westhafen, Speicherstraße 57, D-60327 Frankfurt am Main, Deutschland, gegründet am 16. August 2001 und eingetragen im Handelsregister

des Amtsgerichts Frankfurt am Main, Deutschland unter der Nummer B 53261 hier vertreten durch Björn Kirchner und Andreas Heindl als ihre gesetzlichen Vertreter;

hier vertreten durch Arne Bolch, Anwalt, geschäftsansässig in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, aufgrund einer Vollmacht, ausgestellt in Frankfurt am Main, Deutschland, am 21. Oktober 2009;

Die Vollmacht wird, nach Unterzeichnung ne varietur durch den Vertreter des Erschienenen und den unterzeichneten Notar dieser Urkunde als Anlage beigefügt und zusammen mit dieser zur Eintragung eingereicht.

In ihrer oben angegebenen Eigenschaft ersucht der/die Erschienene den unterzeichneten Notar, die Satzung der Gesellschaft mit beschränkter Haftung, die er/sie hiermit gründet, wie folgt zu beurkunden.

**1. Art. 1. Name.** Es besteht hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) unter der Bezeichnung "MainBlue Asset Management S.à r.l." (die Gesellschaft).

## **2. Art. 2. Gesellschaftszweck.**

2.1 Zweck der Gesellschaft ist als Komplementärin (associé gérant commandité) von MainBlue S.C.A., SICAV-FIS, einer Investmentgesellschaft mit variablem Kapital - spezialisierter Investmentfonds (société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé) gemäß dem Gesetz vom 13. Februar 2007 über spezialisierte Investmentfonds in seiner derzeit gültigen Fassung, in Form einer Kommanditgesellschaft auf Aktien (société en commandite par actions) zu handeln.

2.2 Die Gesellschaft kann hierzu insbesondere:

(a) ihre Geldmittel zur Auflegung, zur Verwaltung, zur Entwicklung und zur Veräußerung ihres Vermögens, wie auch immer sich dies zusammensetzen sollte, nutzen, sowie zum Erwerb, zur Anlage in und oder Veräußerung von jeglicher Art von Vermögen, sei es materiell oder immateriell, beweglich oder unbeweglich, und insbesondere zum Erwerb eines Portfolios von Wertpapieren gleich welcher Herkunft und gleich welcher Art sowie zur Beteiligung an der Gründung, dem Erwerb, der Förderung und der Kontrolle einer Gesellschaft.

(b) außer durch Börsengänge, Anleihen jeglicher Art zu machen bzw. Kredite aufzunehmen. Sie ist berechtigt im Wege der Privatplatzierung Anleihen und Schuldverschreibungen und jegliche andere Art von Schuldtiteln in Form von Namenspapieren und die Übertragungsbeschränkungen unterliegen, auszugeben. Die Gesellschaft ist berechtigt, ihren Tochtergesellschaften und verbundenen Unternehmen Kredite, einschließlich solcher bestehend, aus der aus Krediten und/oder aus der Ausstellung von Schuldtiteln stammenden Erlöse, zu gewähren.

(c) Bürgschaften beibringen und Dritten eine Bürgschaft zu gewähren um ihre Verpflichtungen und die Verpflichtungen von Gesellschaften zu erfüllen, an denen die Gesellschaft direkt oder indirekt beteiligt ist, oder von Gesellschaften, die der gleichen Unternehmensgruppe angehören wie die Gesellschaft und sie darf solchen Gesellschaften jegliche Hilfestellung zukommen lassen, insbesondere zur Unterstützung der Geschäftsführung dieser Gesellschaften und deren Portfolios, finanzielle Unterstützung, Kredite, Vorschüsse und andere Bürgschaften. Sie darf ihr Vermögen teilweise oder ganz verbürgen, übertragen, belasten oder anderweitig Sicherheiten über Teile ihrer oder über alle ihre Vermögenswerte stellen.

2.3 Die Gesellschaft darf ferner sämtliche Maßnahmen treffen, welche zur Erreichung und zur Förderung des Gesellschaftszweck nützlich oder dienlich sind.

**3. Art. 3. Dauer.** Die Gesellschaft ist auf unbestimmte Zeit gegründet.

## **4. Art. 4. Sitz der Gesellschaft.**

4.1 Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg-Stadt.

4.2 Durch einfachen Beschluss des alleinigen Gesellschafters kann der Sitz an jeden anderen Ort im Großherzogtum Luxemburg verlegt werden. Er kann innerhalb der Gemeinde durch einfachen Beschluss der Geschäftsführung verlegt werden.

4.3 Die Gesellschaft kann Büros und Zweigniederlassungen im Inland und Ausland errichten und unterhalten.

**5. Art. 5. Kapital der Gesellschaft.** Das Kapital der Gesellschaft ist auf zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR) festgesetzt, eingeteilt in hundertfünfundzwanzig (125) Anteile zu je hundert Euro (100,- EUR).

**6. Art. 6. Änderungen des Gesellschaftskapitals.** Das Gesellschaftskapital kann jederzeit durch einen Beschluss des alleinigen Gesellschafters oder durch einen Beschluss der Gesellschafterversammlung erhöht oder herabgesetzt werden.

**7. Art. 7. Gewinnbeteiligung.** Jedem Anteil entspricht ein im Verhältnis zu der Gesamtzahl der Anteile stehendes Anrecht auf die Aktiva und die Gewinne der Gesellschaft.

**8. Art. 8. Unteilbarkeit der Anteile.** Gegenüber der Gesellschaft sind einzelne Anteile unteilbar; pro Anteil erkennt die Gesellschaft nur einen Inhaber an. Mitinhaber müssen gegenüber der Gesellschaft eine einzige Person als ihren Vertreter benennen.

## **9. Art. 9. Übertragung von Gesellschaftsanteilen.**

9.1 Im Falle eines alleinigen Gesellschafters sind Anteile des alleinigen Gesellschafters frei übertragbar.

9.2 Im Falle einer Mehrzahl von Gesellschaftern, muss die Übertragung von Anteilen an Dritte durch die Gesellschafterversammlung, die mindestens drei Viertel des einbezahlten Stammkapitals der Gesellschaft repräsentieren, angenommen

werden, bzw. im Falle eines Ausscheiden eines Gesellschafters durch drei Viertel der Stimmen der verbleibenden Gesellschafter.

#### **10. Art. 10. Rückkauf von Anteilen.**

10.1 Die Gesellschaft ist ermächtigt, Anteile an ihrem eigenen Gesellschaftskapital zu kaufen, soweit sie über genügend verfügbare Reserven und Geldmittel verfügt.

10.2 Die Gesellschaft kann Anteile an ihrem eigenen Gesellschaftskapital nur auf Grund eines entsprechenden Beschlusses des alleinigen Gesellschafters oder der Gesellschafterversammlung zu den in dem zum Eigenanteilserwerb ermächtigenden Beschluss festgelegten Bedingungen erwerben oder veräußern.

**11. Art. 11. Tod, Aberkennung der bürgerlichen Rechte, Insolvenz oder Bankrott der Gesellschafter.** Das Bestehen der Gesellschaft bleibt unberührt vom Tode, der Aberkennung der bürgerlichen Rechte, der Insolvenz oder des Bankrottes des alleinigen Gesellschafters oder irgendeines Gesellschafters.

#### **12. Art. 12. Geschäftsführung.**

12.1 Die Gesellschaft hat mindestens drei Geschäftsführer. Die Geschäftsführer bilden einen Geschäftsführerrat. Die Geschäftsführer werden durch Beschluss des alleinigen Gesellschafters oder der Gesellschafterversammlung ernannt und ohne Angabe von Gründen abberufen oder ersetzt.

12.2 Die Geschäftsführer haben umfassende Vertretungsmacht, die Gesellschaft gegenüber Dritten zu vertreten und alle Handlungen und Geschäfte, die in Zusammenhang mit dem Gesellschaftszweck stehen, auszuführen, soweit sich aus diesem Artikel nichts anderes ergibt.

12.3 Der Geschäftsführerrat ist zuständig in allen Angelegenheiten, die nicht ausdrücklich durch Gesetz oder durch diese Satzung dem alleinigen Gesellschafter vorbehalten sind.

12.4 Die Gesellschaft wird durch die gemeinschaftliche Unterschrift eines Geschäftsführers, welche mit einer A Unterschrift berechtigt wurde und eines Geschäftsführers, welche mit einer B Unterschrift berechtigt wurde, vertreten.

12.5 Jeder Geschäftsführer kann seine Befugnisse in Anbetracht bestimmter Handlungen an einen oder mehrere ad-hoc-Bevollmächtigte delegieren. Der jeweilige Geschäftsführer, der seine Befugnisse delegiert, legt die Verantwortlichkeiten und die Vergütung des Bevollmächtigten (sofern das Mandat vergütet wird), die Dauer der Bevollmächtigung und alle anderen relevanten Bedingungen fest.

12.6 Die Beschlüsse des Geschäftsführerrates werden mit der Mehrheit der abgegebenen Stimmen der anwesenden oder vertretenen Geschäftsführer gefasst. Beschlüsse können nur gefasst werden und der Geschäftsführerrat kann nur handeln, wenn mehr als die Hälfte der Geschäftsführer anwesend oder vertreten ist.

12.7 Der Geschäftsführerrat wählt einen Vorsitzenden für jede Sitzung des Geschäftsführerrates. Sofern ein Vorsitzender gewählt worden ist, führt dieser den Vorsitz der Sitzung, für die er gewählt wurde. Der Vorsitzende wird von der Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Geschäftsführer gewählt.

12.8 Jede Sitzung muss wenigstens 24 (vierundzwanzig) Stunden im Voraus schriftlich per Brief, Fax oder E-Mail gegenüber jedem Geschäftsführer einberufen werden, außer im Falle von Dringlichkeit. Eine Sitzung des Geschäftsführerrates kann von jedem Geschäftsführer einzeln einberufen werden. Wenn alle anwesenden oder vertretenen Geschäftsführer in der Sitzung erklären, dass sie über die Tagesordnung informiert wurden, kann auf die Einberufung verzichtet werden. Wenn eine Sitzung des Geschäftsführerrates zu einer Zeit und an einem Ort abgehalten wird, die vorher in einem Beschluss des Geschäftsführerrates festgelegt wurden, ist eine gesonderte Einberufung entbehrlich.

12.9 Jeder Geschäftsführer kann sich vertreten lassen, indem er per Brief, Fax oder E-Mail einen anderen Geschäftsführer zu seinem Vertreter bestellt. Jeder Geschäftsführer kann an einer Sitzung per Telefonkonferenz, Videokonferenz oder durch jedes andere ähnliche Kommunikationsmittel, das es den an der Sitzung teilnehmenden Geschäftsführern erlaubt, persönlich ausgewiesen an der Sitzung und an ihrer Beratung teilzunehmen. Ein Geschäftsführer, der an einer Sitzung des Geschäftsführerrates im Wege einer Telefon- oder Videokonferenz, oder über jedes andere, ähnliche Kommunikationsmittel (wie oben beschrieben) teilnimmt, gilt als persönlich erschienen; eine solche über Fernkommunikationsmittel abgehaltene Sitzung gilt als am Sitz der Gesellschaft abgehalten. Die Beschlüsse des Geschäftsführerrates werden in einem Sitzungsprotokoll festgehalten, welches am Sitz der Gesellschaft aufbewahrt wird und von den an der Sitzung teilnehmenden oder vertretenen Geschäftsführern, im Falle einer von einem Vorsitzenden geleiteten Sitzung von diesem, unterschrieben wird. Die Vertretungsvollmachten, sofern solche ausgestellt wurden, sind dem Protokoll als Anlage beizufügen.

12.10 Ungeachtet der vorhergehenden Bestimmungen können Beschlüsse des Geschäftsführerrates auch auf schriftlichen Wege wirksam gefasst werden (Umlaufbeschlüsse) und aus einem oder mehreren Dokumenten bestehen, die die Beschlüsse enthalten, wenn sie von allen Mitgliedern des Verwaltungsrates unterschrieben werden. Als Datum der Beschlussfassung eines solchen Umlaufbeschlusses gilt das Datum der letzten Unterschrift. Ein Umlaufbeschluss gilt als Sitzung, die in Luxemburg stattgefunden hat.

**13. Art. 13. Haftung der Geschäftsführer.** Die Geschäftsführer haften nicht persönlich für im Rahmen ihrer Funktion ordnungsgemäß im Namen der Gesellschaft eingegangene Verbindlichkeiten.

#### **14. Art. 14. Gesellschafterversammlung.**

14.1 Eine jährliche Versammlung der Gesellschafter wird am Sitz der Gesellschaft abgehalten, oder an jedem anderen in der Gemeinde des Gesellschaftssitzes befindlichen Ort, der im Einberufungsschreiben angegeben wird.

14.2 Andere Versammlungen der Gesellschafter können jederzeit an jedem beliebigen Ort abgehalten werden, der im jeweiligen Einberufungsschreiben angegeben wird.

14.3 Solange die Gesellschaft nicht mehr als 25 (fünfundzwanzig) Gesellschafter hat, dürfen Gesellschafterbeschlüsse schriftlich von allen Gesellschaftern gefasst werden, ohne dass es einer Generalversammlung bedarf. In diesem Fall, muss ein präziser Entwurf des Beschlusses oder der anzunehmenden Beschlüsse an jeden Gesellschafter geschickt werden, und jeder Gesellschafter gibt seine Stimme schriftlich ab (die Abstimmung kann durch Brief, Fax oder E-Mail erfolgen).

#### **15. Art. 15. Stimmrecht der Gesellschafter, Beschlussfähigkeit und Mehrheit.**

15.1 Ein alleiniger Gesellschafter vereinigt alle Befugnisse der Gesellschafterversammlung auf sich.

15.2 Im Falle einer Mehrheit von Gesellschaftern hat jeder Gesellschafter das Recht, an gemeinsamen Entscheidungen teilzunehmen, unabhängig von seiner Kapitalbeteiligung. Jeder Gesellschafter hat so viele Stimmen, wie Anteile auf ihn entfallen. Im Falle einer Mehrheit von Gesellschaftern werden gemeinsame Beschlüsse rechtskräftig angenommen, wenn sie durch Gesellschafter, die mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals vertreten, angenommen werden.

15.3 Änderungen der Satzung der Gesellschaft können jedoch nur durch eine Stimmenmehrheit von Gesellschaftern verabschiedet werden, die mindestens drei Viertel des Gesellschaftskapitals repräsentieren. Die Nationalität der Gesellschaft kann nur einstimmig geändert werden.

**16. Art. 16. Geschäftsjahr.** Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am ersten Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

#### **17. Art. 17. Jahresabschluss.**

17.1 Jedes Jahr zum 31. Dezember werden die Bücher der Gesellschaft für das abgelaufene Geschäftsjahr geschlossen und die Bilanz sowie die Gewinn- und Verlustrechnung vom Geschäftsführerrat aufgestellt.

17.2 Jeder Gesellschafter kann am Ort des Gesellschaftssitzes Einsicht in die Bilanz und in die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

**18. Art. 18. Gewinnverteilung - Rücklagen.** Der Nettogewinn der Gesellschaft errechnet sich aus dem Bruttogewinn nach Abzug aller Kosten und Abschreibungen. Aus dem Nettogewinn der Gesellschaft sind fünf Prozent (5 %) in die Bildung einer gesetzlichen Rücklage einzubringen, bis diese Rücklage betragsmäßig zehn Prozent (10 %) des gezeichneten Gesellschaftskapitals erreicht. Der Saldo des Nettogewinns kann an die Gesellschafter, im Verhältnis ihrer Beteiligung ausgeschüttet werden. Der Geschäftsführerrat kann beschließen, eine Zwischendividende auszuzahlen.

**19. Art. 19. Auflösung.** Nach Auflösung der Gesellschaft wird die Abwicklung durch einen oder mehrere Liquidatoren durchgeführt. Der Liquidator bzw. die Liquidatoren werden durch die Gesellschafter unter Festlegung ihrer Befugnisse und Vergütungen ernannt.

**20. Artikel 20. Prüfer.** Die Gesellschaft ist berechtigt, soweit gesetzlich zulässig, anstelle eines commissaire aux comptes einen Wirtschaftsprüfer (réviseur d'entreprises) zu ernennen.

#### *Zeichnung und Einzahlung*

Die Anteile wurden wie folgt gezeichnet:

MainFirst Bank AG, wie vorgenannt:

hundertfünfundzwanzig (125) Anteile

Alle Anteile wurden vollständig in bar eingezahlt, so dass die Summe von zwölftausendfünfhundert Euro (12.500 EUR) ab sofort der Gesellschaft zur Verfügung steht; ein entsprechender Nachweis wurde dem unterzeichneten Notar gegenüber erbracht.

Die Bescheinigung über den Wert der Einlage und die Bestätigung des alleinigen Gesellschafters) bleibt, nach ne varietur Unterzeichnung durch den Bevollmächtigten der Erschienenen und den unterzeichneten Notar dieser Urkunde als Anlage beigefügt und wird zusammen mit dieser Eintragung eingereicht.

#### *Übergangsbestimmungen*

Das erste Geschäftsjahr beginnt heute und endet am 31. Dezember 2010.

#### *Kosten*

Der unterzeichnete Notar erklärt, dass die Bestimmungen des Paragraphen 26 des Gesetzes von 1915 erfüllt werden und bezeugt dies. Des Weiteren bestätigt der unterzeichnende Notar, dass diese Satzung mit den Bestimmungen des Paragraphen 27 des Gesetzes von 1915 übereinstimmt;

Die Kosten und Auslagen, die der Gesellschaft für diese Gründung entstehen oder die sie zu tragen hat, belaufen sich auf ungefähr eintausend Euro.

*Generalversammlung der Gesellschafter nach der Gründung*

Im Anschluss an die Gründung der Gesellschaft hat der oben genannte Gesellschafter, der das gesamte gezeichnete Gesellschaftskapital auf sich vereinigt, folgende Beschlüsse gefasst:

1. die Geschäftsleitung hat drei Mitglieder. Zu Geschäftsführern der Gesellschaft werden folgende Personen für unbestimmte Zeit ernannt, welche folgende Zeichnungsberechtigungen erhalten:

- Herr Daniel van Hove, Angestellter, geboren am 20. August 1950 in Bukavu (Demokratische Republik des Congo) und wohnhaft in 6, rue G. Capus, L-1314 Luxemburg (Großherzogtum Luxemburg), mit einer A Zeichnungsberechtigung;
- Herr Oliver Haseley, Angestellter, geboren am 19. April 1967 in Berlin-Neukölln (Deutschland) und wohnhaft in 5, Sulzbacher Weg, D-65719 Hofheim (Deutschland), mit einer B Zeichnungsberechtigung;
- Herr Björn Kogler, Angestellter, geboren am 7. Mai 1981 in Aschaffenburg/Main (Deutschland) und wohnhaft in 16, Hörsteiner Straße, D-63801 Kleinostheim (Deutschland), mit einer B Zeichnungsberechtigung;

2. Als unabhängiger Wirtschaftsprüfer der Gesellschaft (réviseur d'entreprises) wird KPMG Audit, S.à r.l., mit Sitz in 31, Allée Scheffer, L-2520 Luxemburg, bis zur Generalversammlung in 2010, ernannt.

3. Als Sitz der Gesellschaft wird folgende Adresse bestimmt: 370, route de Longwy, L-1940 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.

Der unterzeichnete Notar, der der englischen Sprache mächtig ist, erklärt hiermit, dass auf Ersuchen der der erschienenen Partei diese Urkunde in deutscher Sprache verfasst und mit einer englischen Übersetzung versehen ist und dass im Falle einer Abweichung des deutschen vom englischen Text der deutsche Text maßgebend ist.

Worüber, die vorliegende Urkunde zum eingangs genannten Datum in Luxemburg erstellt wird.

Als Zeuge davon wir, der unterzeichnete Notar, unsere Unterschrift und unser Siegel unter dem oben genannten Datum unter diese Urkunde setzen.

Nach Vorlesen und Erklärung alles Vorstehenden hat der Bevollmächtigte der Erschienenen mit uns, dem unterzeichneten Notar, die vorliegende Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Arne Bolch, Carlo Wersandt

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 octobre 2009. LAC/2009/44998. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

- Für gleichlautende Kopie -

Carlo WERSANDT.

Référence de publication: 2009149739/385.

(090181728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2009.

**Chanpia Lux SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-9647 Doncols, 14, Chemin des Douaniers.

R.C.S. Luxembourg B 97.231.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFIROM SA

Route de Bigonville, 18

L-8832 ROMBACH-MARTELANGE

Signature

Référence de publication: 2009149664/13.

(090180611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

**European Medical Ventures Fund, Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 40.161.

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait*

Il résulte d'un acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 novembre 2009, enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2009, LAC/2009/48422.

Qu'a été prononcée la clôture de la liquidation de la société en commandite par actions "EUROPEAN MEDICAL VENTURES FUND, ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Kerschen, alors notaire de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 4 mai 1992, publié au Mémorial,

Recueil des Sociétés et Associations C numéro 264 du 17 juin 1992, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 21 décembre 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 77 du 1<sup>er</sup> février 2001.

La Société a été mise en liquidation par acte sous seing privé suivant assemblée générale du 19 juillet 2004.

Les livres et documents sociaux de la Sicav resteront déposés pendant la durée de cinq ans à l'ancien siège social de la société dissoute à L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

POUR EXTRAIT CONFORME délivré aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009149642/22.

(090180623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

**FHSI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 121.712.

Il est porté à la connaissance des tiers que le siège social de la Société est fixé au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 20 novembre, 2009.

Luxembourg Corporation Company SA

Signatures

Référence de publication: 2009149627/12.

(090181099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

**Newcontainer No.41 (Luxembourg) Shipping S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 149.440.

STATUTES

In the year two thousand and nine, on the tenth day of November.

Before the undersigned Maître Paul Bettingen, notary with office in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg,

has appeared:

Strong Team No.1A Limited, a limited liability company duly incorporated and validly existing under the laws of Cayman Islands, with registered seat at Scotia Centre, 4<sup>th</sup> Floor, P.O. Box 2804, George Town, Grand Cayman KY1-1112, Cayman Islands, registered with the Register of Companies of the Cayman Islands under the number 232426, hereby represented by Mr Cédric Raths, private employee, professionally residing at 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, by virtue of a power of attorney granted under private seal.

The said power of attorney, signed *ne varietur* by the appearing person and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the officiating notary to document the deed of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which it declares to constitute and of which it has set the Articles of Association to be as follows:

**A. Purpose - Duration - Name - Registered office**

**Art. 1.** There is hereby established among the current owner of the shares created hereafter and all those who may become partners in the future, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended from time to time, as well as by the present articles of incorporation.

**Art. 2.** The purpose of the Company is to engage in the financing, renting or remarketing of the sea going vessel Hull No. 1720 with IMO Number 9417256 to undertake or procure to undertake any such other actions, matters or things as maybe necessary to achieve, or which are incidental or conducive to, any of the above purposes.

In order to accomplish its purpose, the Company may acquire and sell the above mentioned sea going vessel and finance such acquisition through loans or other financial arrangements, in whatever form, and to issue guarantees and grant any form of security interest over its assets, including mortgages and pledges, to secure its financing obligations.

The Company may further issue guarantees, and grant any form of security interest over its assets, including mortgages and pledges, to secure the financing obligations of other companies which have a similar corporate purpose and which are held by the same shareholder(s) of the Company.

**Art. 3.** The Company is incorporated for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The Company will assume the name of "Newcontainer No.41 (Luxembourg) Shipping S.à r.l.".

**Art. 5.** The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the sole manager or of the board of managers. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of a general meeting of its partners.

### **B. Share capital - Shares**

**Art. 6.** The Company's share capital is set at one hundred and fifty thousand US Dollars (USD 150,000) represented by 600 (six hundred) shares with a par value of two hundred and fifty US Dollars (USD 250) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

**Art. 7.** The share capital may be modified at any time subject to the approval of (i) a majority of partners; and (ii) representing three quarters of the share capital at least.

**Art. 8.** The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

**Art. 9.** The Company's shares are freely transferable among partners. Inter vivos, they may only be transferred to third parties subject to the approval of such transfer given by the partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the rights owned by the survivors. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

**Art. 10.** The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

**Art. 11.** Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

### **C. Management**

**Art. 12.** The Company is managed by one or several managers, which do not need to be partners, but which need to be accredited as managers of a shipping company ("dirigeant d'entreprise maritime") in accordance with the law of 9 December 1990 as amended from time to time, to establish a Luxembourg maritime register.

The manager(s) is (are) appointed by the general meeting of partners which sets the term of its (their) office, scope of duties and powers and proceedings of the managers. The Company will enter into a specific agreement with the manager (s) which will contain the terms and conditions of this scope of duties and powers and proceedings.

In case the Company has appointed a single manager, the Company will be bound in all circumstances by the signature of its single manager.

In the case the Company has appointed several managers, the Company is managed by a board of managers. In that case, the Company will be bound in all circumstances by the signature of two members of the board of managers or by the signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the board of managers.

The manager(s) may be dismissed at any time with or without cause (cause légitime).

The single managers or the board of managers may grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

In dealings with third parties, the single manager or board of managers has the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all transactions consistent with the Company's purpose.

**Art. 13.** The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

**Art. 14.** The manager(s) do not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments properly entered into by them in the name of the Company. They are responsible for the proper execution of their mandate.

### **D. Decisions of the sole partner - Collective decisions of the partners**

**Art. 15.** Each partner may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds shares and can be validly represented at general meetings by a person bearing a special power of attorney issued by the partner(s).

**Art. 16.** Collective decisions are only validly taken in so far they are adopted by partners owning more than half of the share capital. Decisions of the partners are registered in minutes or given in writing in accordance with the provisions of the law.

The amendment of the Articles of Association requires the approval of (i) a majority of partners; and (ii) representing three quarters of the share capital at least.

**Art. 17.** The sole partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended from time to time.

Decisions of the sole partner are registered in minutes or are given in writing.

#### **E. Accounting year - Annual accounts - Allocation of profits**

**Art. 18.** The Company's accounting year commences on the first of January and ends on the thirty-first of December.

**Art. 19.** Each year on the thirty-first of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and the Company's annual financial statements at the Company's registered office.

**Art. 20.** From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be required when the amount of the legal reserve shall have reached one tenth of the subscribed capital of the Company, as stated in article 6 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 7 hereof. The balance may be freely used by the partners.

#### **F. Dissolution - Liquidation**

**Art. 21.** In the event of dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be partners, and which are appointed by the general meeting of partners which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners proportionally to the shares of the Company held by them.

**Art. 22.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

#### *Subscription and Payment*

All the six hundred (600) shares have been subscribed by Strong Team No.1A Limited, aforementioned.

The six hundred (600) shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of one hundred and fifty thousand US Dollars (USD 150,000) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

#### *Transitional dispositions*

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2010.

#### *Expenses*

As may be necessary, the share capital is estimated at EUR 100,321 (exchange rate (median price) on November 10, 2009: USD 1.- = EUR 0.66881).

The amount for expenditures and expenses, remunerations and costs, under whichever form, which are to be paid by the Company of which are to be borne by the Company for reasons of its incorporation, amounts to approximately Euros one thousand six hundred (EUR 1,600).

#### *Resolutions of the sole partner*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole partner, representing the entire subscribed capital has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg.

2. Newcontainer Management Services No.1 S.a r.l., with registered address at 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under the number 144301, is appointed single manager of the Company for an indefinite period of time.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF THE PRESENT NOTARIAL DEED is drawn up and made in Senningerberg, on the date first mentioned above.

This deed having been read to and interpretation thereof being given to the appearing person, known by the officiating notary by name, usual first name, civil status and residence, said person has signed the present deed together with the notary.

### Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le dixième jour de novembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Strong Team No.1A Limited, une société à responsabilité limitée, constituée selon les lois des Iles Caïman, ayant son siège social à Scotia Centre, 4<sup>th</sup> Floor, P.O. Box 2804, George Town, Grand Cayman KY1-1112, Iles Caïman, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés des Iles Caïman sous le numéro 232426, ici représentée par Monsieur Cédric Raths, employé privé, demeurant professionnellement au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration signée "ne varietur" par la personne comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a constitué les statuts comme suit:

#### A. Objet - Durée - Raison sociale - Siège social

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par la présente entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, comme modifiée, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** L'objet de la Société est de s'engager dans le financement, la location et le "remarketing" du navire Hull No. 1720 portant le numéro IMO 9417256 et d'entreprendre ou de faire entreprendre toutes les actions, matières ou autres qui peuvent être nécessaire pour atteindre les objets susmentionnés, ou qui sont accessoire ou favorable aux objets susmentionnés.

Afin de réaliser son objet, la Société peut acquérir et vendre le navire susmentionné et financer une telle acquisition par des prêts ou autres arrangements financiers, sous quelque forme que ce soit, et consentir des garanties et toute autre forme de sûreté sur ses biens, y compris des hypothèques et mises en gage, afin de garantir ses obligations financières.

La Société peut en outre consentir des garanties et toute autre forme de sûreté sur ses biens, y compris des hypothèques et mises en gage, afin de garantir les obligations financières d'autres sociétés qui ont un objet similaire et qui sont tenues par le(s) même(s) associé(s) que la Société.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société prend la dénomination de "Newcontainer No.41 (Luxembourg) Shipping S.à r.l.".

**Art. 5.** Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg. Le siège de la Société pourra être transféré dans les limites de la même commune par décision du gérant ou du conseil de gérance. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

#### B. Capital social - Parts sociales

**Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à cent cinquante mille US Dollars (150.000 USD), représenté par six cents (600) parts sociales d'une valeur nominale de deux cent cinquante US Dollars (250 USD) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié à condition de l'accord (i) de la majorité des associés (ii) représentant au moins trois quarts du capital social.

**Art. 8.** La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale. Dans le cas où une ou plusieurs actions sont détenues conjointement, l'ensemble des personnes revendiquant un droit sur ces actions doit désigner un mandataire afin de représenter cette ou ces actions à l'égard de la Société.

**Art. 9.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des tierces parties qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants. Toutefois, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sociales sont transmises à des parents, des descendants ou au conjoint survivant.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 11.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

### C. Administration et Gérance

**Art. 12.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, qui doivent avoir reçu l'autorisation du dirigeant d'entreprise maritime conformément à la loi du 9 décembre 1990 telle que modifiée, ayant pour objet la création d'un registre public maritime luxembourgeois.

Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) par l'assemblée générale des associés qui fixe le terme de son (leur) mandat, les limites de ses (leurs) obligations et pouvoirs et la procédure de la gérance. La Société conclura une convention spécifique avec le(s) gérant(s) qui contiendra les termes et conditions de ces limites d'obligations et pouvoirs et la procédure.

Lorsque la Société a nommé un seul gérant, la Société sera liée dans toutes les circonstances par la signature de son seul gérant.

Lorsque la Société a nommé plusieurs gérants, la Société est administrée par un conseil de gérance. Dans ce cas, la Société sera liée dans toutes les circonstances par la signature de deux membres du conseil de gérance ou par la signature unique d'une personne à qui le pouvoir de signature sera délégué par le conseil de gérance.

Le(s) gérant(s) peu(ven)t être révoqué(s) à tout moment avec ou sans cause légitime.

Le seul gérant ou le conseil de gérance peut accorder des pouvoirs spéciaux par mandat notarié ou par acte sous seing privé.

A l'égard des tiers, le seul gérant ou le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus d'agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et d'autoriser toute opération en conformité avec l'objet social de la Société.

**Art. 13.** La mort ou la démission d'un gérant, pour quelque raison que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 14.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

### D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

**Art. 15.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration.

**Art. 16.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Les décisions des associés sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit, conformément aux dispositions légales.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir (i) la majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 17.** L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Les décisions de l'associé unique sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

### E. Exercice sociale - Comptes annuels - Affectation des bénéfices

**Art. 18.** L'année sociale de la Société commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

**Art. 19.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social de la société.

**Art. 20.** Sur le bénéfice annuel net de la Société, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social, tel que indiqué à l'article 6 ou comme augmenté ou diminué de temps en temps conformément à l'article 7. Le solde est à la disponibilité libre des associés.

### F. Dissolution - Liquidation

**Art. 21.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation de la Société sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments. Sauf disposition contraire, les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif de la Société.

Le solde résultant de la réalisation de l'actif et le paiement du passif sera distribué aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

**Art. 22.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, il est référé aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

#### *Souscription et Paiement*

Toutes les six cents (600) parts sociales ont été souscrites par Strong Team No.1A Limited, susmentionnée.

Les six cents (600) parts sociales ainsi souscrites ont été entièrement libérées par paiement en numéraire, de sorte que le montant de cent cinquante mille US Dollars (150.000 USD) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire.

*Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2010.

*Frais*

A toutes fins utiles, le capital social est évalué à EUR 100.321 (taux de change (median price) du 10 novembre 2009: 1,- USD = 0,66881).

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de mille six cents Euros (1.600 EUR).

*Résolutions prises par l'associé unique*

Et aussitôt l'associée unique, représentée comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social est établi au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg;
2. Est nommée gérant unique de la société: Newcontainer Management Services No.1 S.à r.l., ayant son siège social au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, section B, sous le numéro 144301, pour une période indéterminée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la personne comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Dont acte, passé à Senningerberg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite personne a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Cédric Raths, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 12 novembre 2009. LAC / 2009 / 47726. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 17 novembre 2009.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009150904/270.

(090182969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2009.

**International Design A.F. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3378 Livange, Zone Industrielle "Le 2000".

R.C.S. Luxembourg B 114.451.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009149223/10.

(090181010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

**BTT Import-Export Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1912 Luxembourg, 100, rue du Grünewald.

R.C.S. Luxembourg B 100.347.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009149221/10.

(090181018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

**Civalux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 34B, rue Philippe II.  
R.C.S. Luxembourg B 51.150.

Le bilan approuvé au 30 juin 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009149224/10.

(090181008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

---

**Worldwide Communication Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 34B, rue Philippe II.  
R.C.S. Luxembourg B 68.298.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009149225/10.

(090181005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

---

**Alexander Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R.C.S. Luxembourg B 121.638.

**EXTRAIT**

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires et des obligataires réunie à Luxembourg le 11 novembre 2009 a pris la résolution:

- de prolonger la période de souscription de l'emprunt obligataire non convertible émis en date du 12 mars 2007 pour un montant de EUR 2.000.000,- (deux millions d'euros) jusqu'au 31 décembre 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009149196/14.

(090180381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

---

**Vino Divino S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5653 Mondorf-les-Bains, 13, rue des Rosiers.  
R.C.S. Luxembourg B 127.094.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009149220/10.

(090181021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

---

**Mizel Guy NESS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3873 Schifflange, 2, rue du Pont.  
R.C.S. Luxembourg B 75.656.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009149222/10.

(090181014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

---

**Tech Fluid, Société Anonyme.**

Siège social: L-5752 Frisange, 27, rue de Luxembourg.  
R.C.S. Luxembourg B 87.810.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 25 novembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009149219/10.

(090181023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

**A.T.B. Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5877 Hesperange, 385, route de Thionville.  
R.C.S. Luxembourg B 71.998.

Le bilan au 31/12/2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009149214/10.

(090180533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

**John Deere Funding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 101.958.

Madame Keri GERO-MOLUMBY a démissionné de ses fonctions de commissaire aux comptes de John Deere Funding S.A. (la "Société") avec effet au 7 août 2009.

Par décision du conseil d'administration de la Société, Madame Nathalie PREVOST avec adresse professionnelle au 43, avenue John F. Kennedy, L-1016 Luxembourg, a été désignée commissaire aux comptes de la Société avec effet au 7 août 2009 jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 24 novembre 2009

Référence de publication: 2009149169/14.

(090181095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

**Immo Prime S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2324 Luxembourg, 4, avenue J.-P. Pescatore.  
R.C.S. Luxembourg B 133.518.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2009.

*Pour IMMO PRIME S.A.*

Miguel Muñoz

Référence de publication: 2009149226/12.

(090181059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

**Salon Calamistra Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4451 Belvaux, 195, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 56.253.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009149227/10.

(090180581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

**Salon Calamistra Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4465 Soleuvre, 1, rue du Knapp.

R.C.S. Luxembourg B 56.253.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009149228/10.

(090180578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

---

**bofrost\* Vertriebs II GmbH & Co. KG, Société en Commandite simple.**

Siège social: L-3898 Foetz, 11, rue Brill.

R.C.S. Luxembourg B 40.948.

## BERICHTIGUNG

Zwecks Berichtigung des Dokuments vom 10. November 2009 mit der Depotnummer L090171975:

Die bofrost\* Benelux Holding S.à r.l., mit Sitz 11, rue du Brill in L-3898 Foetz, mit der Handelsregisterbezeichnung R.C.S. Luxembourg B 89.121, ist der Kommanditist und der Teilhaber des einzelnen und gesamten Kommanditanteils von EUR 255.645,94 der bofrost\* Vertriebs II GmbH & Co. KG.

Die bofrost\* Vertriebs II GmbH mit Sitz 11, rue du Brill in L-3898 Foetz, mit der Handelsregisterbezeichnung R.C.S. Luxembourg B 40.939 ist der Komplementär der bofrost\* Vertriebs II GmbH & Co. KG und als solcher Teilhaber ohne dass ein Komplementäranteil besteht.

Der Geschäftsführer auf unbegrenzte Zeit der bofrost\* Vertriebs II GmbH & Co. KG ist seit 26. Juni 1992 der Komplementär die bofrost\* Vertriebs II GmbH mit Sitz 11, rue du Brill in L-3898 Foetz, mit der Handelsregisterbezeichnung R.C.S. Luxembourg B 40.939.

Zwecks Anpassung im Handelsregister und Veröffentlichung im Mémorial für die Gesellschaft bofrost\* Vertriebs II GmbH & Co. KG

Jean Reuter  
*Mandatar*

Référence de publication: 2009149246/22.

(090180801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

---

**Caledonian International Investments Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 104.862.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009149242/10.

(090180877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

---

**HAWK Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 108.931.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Nathalie Crahay  
*Directeur Financier*

Référence de publication: 2009149239/11.

(090180794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

---

**HAWK Group S.A., Société Anonyme de Titrisation.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 108.359.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Nathalie Crahay  
Directeur Financier

Référence de publication: 2009149236/11.

(090180796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

---

**Comptabilité Thill Susi Sarl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4622 Differdange, 24, rue Pierre Martin.  
R.C.S. Luxembourg B 96.642.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009149234/10.

(090180549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

---

**Frontel S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.  
R.C.S. Luxembourg B 41.920.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXFIDUCIA S.à r.l.  
16, rue de Nassau - L-2213 Luxembourg  
Signature

Référence de publication: 2009149439/12.

(090180495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

---

**Tarco Oil International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.  
R.C.S. Luxembourg B 98.358.

Le bilan au 31.12.2008 et annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009149433/10.

(090180423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

---

**Compagnie Financière Française S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.  
R.C.S. Luxembourg B 45.245.

Le bilan au 31.12.2008 et les annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009149434/10.

(090180421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

---

**Palladiana Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 110.061.

Le bilan et annexes au 31 décembre 2008 ont été enregistrés et déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009149431/11.

(090180426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

**Tarco Oil International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 98.358.

Le bilan au 31.12.2007 et annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009149432/10.

(090180424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

**WP Luxco III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 87.399.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S G G S.A.

412F, route d'Esch

L-2086 LUXEMBOURG

Signatures

Référence de publication: 2009149427/13.

(090180434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

**Kanoba S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 109.532.

Le bilan et annexes au 31 décembre 2008 ont été enregistrés et déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009149430/11.

(090180428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

**GA Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 86.918.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009149450/10.

(090180469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.